

Régime de retraite d'Hydro-Québec

Rapport annuel 2020



TABLE DES MATIÈRES

- 3 CHIFFRES CLÉS
- 4 MESSAGE DU DIRECTEUR PRINCIPAL - FINANCEMENT, TRÉSORERIE ET CAISSE DE RETRAITE
- 5 LE RÉGIME EN BREF
- 6 GOUVERNANCE DU RÉGIME
- 11 ANALYSE PAR LA DIRECTION - GESTION DE LA CAISSE
- 27 SERVICES AUX PARTICIPANTS
- 31 INVESTISSEMENT RESPONSABLE
- 33 RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS
- 35 ÉTATS FINANCIERS
- 56 PLACEMENTS IMPORTANTS
- 59 RÉTROSPECTIVE QUINQUENNALE
- 60 GLOSSAIRE

FAITS SAILLANTS DE 2020

Le rendement de la Caisse de retraite s'est élevé à 11,1 % en 2020. La valeur ajoutée par rapport au portefeuille de référence a été de 1,6 % pour une deuxième année de suite.

Les portefeuilles d'actions ont été très performants. Les actions de pays émergents et les actions américaines ont inscrit les meilleurs rendements, soit respectivement 22,1 % et 16,6 %.

Sur un horizon de dix ans, la Caisse a réalisé un rendement de 9,6 %, ce qui la situe au 10^e rang centile des caisses de retraite canadiennes de taille comparable.

Le rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2020 montre que le Régime de retraite est pleinement capitalisé. L'actif de la Caisse est donc suffisant pour couvrir tous les engagements du Régime envers les participants.

La fin de l'année a été marquée par l'adoption, par décret du gouvernement du Québec, du *Règlement numéro 770 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec*.

Le Comité de retraite d'Hydro-Québec et le Conseil d'administration, épaulé par le Comité directeur du Régime de retraite, assurent une saine gouvernance du Régime.

CHIFFRES CLÉS

29,3 G\$

Actif net disponible

0,57 %

Frais de gestion

11,1 %

Rendement annuel

43 794

Nombre de participants

36^e

Rang centile¹

152,1 %

Degré de capitalisation

2 951 M\$

Revenu de placement

101,5 %

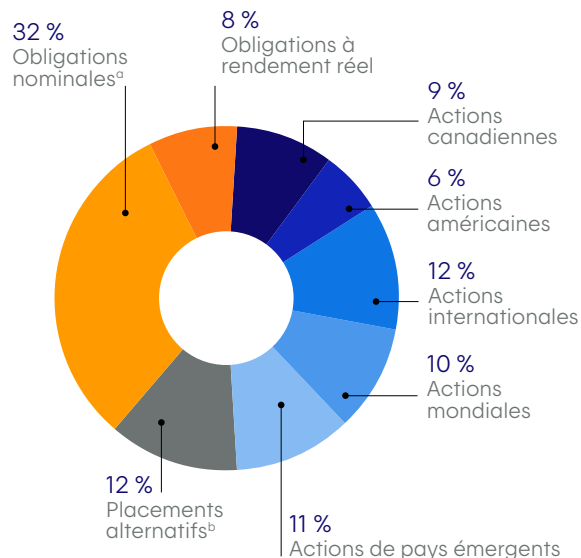
Degré de solvabilité

Politique de placement

La Politique de gestion des placements de la caisse de retraite d'Hydro-Québec prévoit la répartition des actifs parmi diverses catégories et différentes régions du monde. Cette diversification permet de saisir les occasions qui se présentent sur les marchés tout en limitant le risque dans le but d'optimiser le rendement global, quelle que soit la conjoncture économique.

Portrait au 31 décembre 2020

Composition du portefeuille



Rendement du portefeuille

	Rendement annuel (%)
Obligations nominales ^a	11,2
Obligations à rendement réel	17,0
Actions canadiennes	10,7
Actions américaines	16,6
Actions internationales	12,5
Actions mondiales	12,0
Actions de pays émergents	22,1
Placements alternatifs ^b	2,3
Rendement global ^c	11,1

a) Y compris l'encaisse et les placements à court terme.

b) Soit les placements immobiliers, les fonds opportunistes et les prêts hypothécaires commerciaux.

c) Y compris le rendement des portefeuilles en superposition.

1. Classement parmi les caisses de retraite canadiennes de 1 G\$ et plus répertoriées par la société indépendante RBC Services aux investisseurs et de trésorerie.

MESSAGE DU DIRECTEUR PRINCIPAL – FINANCEMENT, TRÉSORERIE ET CAISSE DE RETRAITE

À l'aube de 2020, les conditions de marché laissaient présager une année prometteuse pour l'économie mondiale. Les États-Unis avaient stimulé leur économie sur le plan monétaire et relâché les tensions commerciales avec la Chine. Personne ne se doutait que la planète entière était sur le point de vivre l'une des plus grandes crises des temps modernes : la pandémie de COVID-19. La chaîne d'événements qui s'ensuivit a plongé le monde, et les marchés financiers, dans une spirale sans précédent. Heureusement, l'agilité de plusieurs gouvernements, qui ont rapidement mis en place des politiques fiscales et monétaires adaptées, a permis d'éviter le pire. Les investisseurs ont été rassurés par les mesures mises en œuvre et les marchés financiers ont rebondi, procurant des rendements élevés par rapport aux attentes et à la moyenne historique.

Le rendement de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec s'est ainsi élevé à 11,1 % en 2020, un résultat qui la situe au 36^e rang centile des caisses de retraite canadiennes de 1 G\$ et plus répertoriées par la société indépendante RBC Services aux investisseurs et de trésorerie.

Pour les dix dernières années, le rendement de la Caisse s'établit à 9,6 %, ce qui classe celle-ci au 10^e rang centile des caisses de retraite canadiennes de taille comparable selon RBC Services aux investisseurs et de trésorerie. C'est dire que la composition stratégique du portefeuille de référence a procuré de très bons résultats sur cette longue période. En ce qui concerne la gestion active, la valeur ajoutée par nos gestionnaires internes et externes a été de 1,6 % en 2020, portant la valeur annualisée sur dix ans à 1,0 %. Cette valeur ajoutée dépasse la cible de 0,35 % fixée par la Politique de placement. Soulignons par ailleurs qu'au cours des dix dernières années, la gestion active a généré une plus-value d'environ 2,0 G\$ par rapport aux indices de référence.

L'actif net disponible pour le service des prestations s'est accru pour une douzième année d'affilée, atteignant 29,3 G\$ à la fin de l'exercice. Le Régime de retraite se trouve donc en excellente situation financière. À cet égard, au 31 décembre 2020, date de la dernière évaluation actuarielle, il était pleinement capitalisé, et la provision de stabilisation exigée par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* avait été entièrement constituée.

La pandémie sévit toujours, ce qui met l'économie à rude épreuve. Dans ce contexte, nous continuerons d'être vigilants et de miser sur une sélection rigoureuse des placements de la Caisse, dans le meilleur intérêt des participants du Régime de retraite.

Au nom de la direction, je remercie les membres du Comité d'audit du Conseil d'administration d'Hydro-Québec, les membres du Comité directeur du Régime de retraite, de même que les membres du Comité de retraite, pour leur appui, leur engagement et leur contribution à la saine gouvernance du Régime.

Je tiens également à souligner l'engagement et le professionnalisme de tous les membres de notre équipe, à qui nous devons une gestion assidue du Régime de retraite et l'excellente performance de la Caisse depuis de nombreuses années.

/s/ Jean-François Pépin

Directeur principal – Financement, trésorerie
et caisse de retraite

Le Régime en bref

Le Régime de retraite d'Hydro-Québec (le « Régime ») est un régime contributif à prestations déterminées. Un tel régime se distingue d'un régime à cotisations déterminées du fait que ce sont les prestations de retraite, et non pas les cotisations, qui sont fixées à l'avance. Les prestations de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de participation et de l'âge au moment du départ à la retraite. La rente correspond à 2,25 % du salaire admissible moyen des cinq meilleures années pour chaque année de participation et est ajustée à la baisse à 65 ans, au moment où les participants commencent à bénéficier des rentes prévues par les régimes publics. Les prestations sont indexées annuellement selon l'indice des rentes.

Le Régime fournit aux participants admissibles :

- une rente viagère, fondée sur le salaire et les années de participation ;
- une protection contre l'inflation, grâce à l'indexation annuelle ;
- une prestation de raccordement versée jusqu'à ce que les participants atteignent 65 ans ;
- des options de retraite anticipée ;
- des prestations de survivant pour le conjoint et les enfants admissibles ;
- des options de transférabilité lors de la cessation d'emploi.

L'administration du Régime et la gestion de la Caisse de retraite (la « Caisse ») sont assurées par la direction principale – Financement, trésorerie et caisse de retraite.

Indexation de votre rente

Si l'indice des rentes ¹ augmente de...	votre rente augmente...
0 % à 2 %	du même pourcentage
2 % à 5 %	de 2 %
5 % et plus	du pourcentage de l'indice moins 3 %

1. L'indice des rentes est basé sur l'Indice des prix à la consommation (l'« IPC ») établi par Statistique Canada au 31 octobre de l'année précédente.

GOVERNANCE DU RÉGIME

Le Régime s'est doté d'une structure de gouvernance et d'un cadre de contrôle qui assurent la conformité de la gestion de ses activités avec les lois et règlements en vigueur ainsi qu'avec les encadrements internes. Toutes les personnes qui participent à la gouvernance du Régime et qui exercent des fonctions de contrôle agissent avec prudence, diligence, compétence et loyauté, dans un souci d'équité envers l'ensemble des participants et dans le meilleur intérêt de ceux-ci.

Deux instances de premier plan

Aux termes de la loi constitutive d'Hydro-Québec, la gouvernance du Régime est confiée à deux instances de premier plan qui supervisent la gestion de la Caisse et l'administration du Régime :

1. Le Conseil d'administration est responsable de la gestion de la Caisse.
2. Le Comité de retraite est responsable de l'administration du Régime.

Instance

Conseil d'administration (au nom du fiduciaire de la Caisse)

Comité du Conseil

Comité d'audit

Mandat

Recommande au Conseil d'administration d'approuver :

- la Politique de gestion des placements de la Caisse de retraite d'Hydro-Québec (la « Politique de placement ») ;
- l'évaluation actuarielle annuelle ;
- les états financiers annuels audités du Régime ;
- le plan de vérification interne.

Reçoit et examine :

- le plan annuel d'audit des états financiers du Régime ;
- le rapport sur les constatations découlant de l'audit annuel des états financiers du Régime ;
- l'évaluation de la performance de la Caisse et des gestionnaires de portefeuilles spécialisés ;
- les rapports et recommandations du vérificateur interne.

S'assure de :

- l'existence de mécanismes de contrôle suffisants et adéquats ;
- l'indépendance des auditeurs.

Autre comité

Comité directeur du Régime de retraite

Mandat

Approuve :

- le budget des frais imputables au Régime.

Rend compte au Comité d'audit :

- de l'attestation de la conformité de la répartition des actifs de la Caisse avec la Politique de placement ;
- de la composition du portefeuille de référence et des principes directeurs associés ;
- de la situation financière du Régime ;
- de l'évaluation de la performance de la Caisse et des gestionnaires de portefeuilles spécialisés.

S'assure :

- du respect de la Politique de placement ;
- de la présentation d'une reddition de comptes annuelle de ses activités au Comité d'audit.

Instance
Comité de retraite

Mandat

Approuve :

- le versement des rentes et autres prestations prévues par le Régime.

Supervise :

- l'administration courante du Régime ;
- la prestation des services aux participants et les communications avec ces derniers ;
- l'application du règlement en vigueur.

Comité d'audit
au 31 décembre 2020

Présidente du comité

Geneviève Brouillette

Chef de la direction financière, Groupe ALDO

Jacynthe Côté

Présidente du Conseil d'administration, Hydro-Québec

Dominique Fagnoule

Conseiller à la direction supérieure, Banque Nationale du Canada

Suzanne Gouin

Présidente du Conseil de direction, Agence du revenu du Canada

Luc Jobin

Administrateur de sociétés et consultant en leadership

Yvon Marcoux

Administrateur de sociétés

Paul Stinis

Administrateur de sociétés

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration agit au nom d'Hydro-Québec dans son rôle de fiduciaire de la Caisse (le « fiduciaire »). Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, le Conseil s'en remet à son Comité d'audit.

Comité d'audit

Par l'intermédiaire du Comité d'audit, auparavant nommé Comité de vérification, le Conseil veille à ce que les décisions et stratégies mises en œuvre par la direction en ce qui concerne la gestion de la Caisse soient efficaces et en accord avec les orientations annuelles qu'il a approuvées. Les membres de ce comité s'assurent notamment que la gestion courante du Régime est réalisée dans l'intérêt des participants et que les dirigeants exercent le pouvoir qui leur a été délégué de façon appropriée.

Composition

Au 31 décembre 2020, le Comité d'audit était constitué de sept administrateurs indépendants, c'est-à-dire qui n'avaient pas de relations ni d'intérêts directs ou indirects, par exemple de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles d'influencer leurs décisions au détriment des intérêts du Régime. Ces administrateurs possèdent l'expertise diversifiée nécessaire pour exécuter le mandat du Comité.

Activités

Le Comité d'audit a tenu sept réunions en 2020, dont cinq ont notamment porté sur le Régime.

Il a étudié les états financiers annuels du Régime ainsi que la mise à jour annuelle de la Politique de placement, qui comprend également la Politique d'investissement responsable, et en a recommandé l'approbation par le Conseil d'administration. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, il a aussi effectué un suivi sur le plan de la continuité à long terme des activités des gestionnaires externes de la Caisse.

De plus, le Comité a évalué la performance et la structure du portefeuille de la Caisse, de même que le rendement des gestionnaires de portefeuilles spécialisés. Il a par ailleurs suivi de près la gestion des risques liés à la Caisse ainsi que l'évolution de la situation financière du Régime et de son bilan de capitalisation et de solvabilité.

Comité directeur du Régime de retraite

Le Comité directeur du Régime de retraite a pour mandat de fournir des conseils à la direction sur les orientations, les politiques, les stratégies et les objectifs concernant la gestion financière du Régime et de faire un compte rendu à cet égard au Comité d'audit.

Composition

Au 31 décembre 2020, le Comité directeur du Régime de retraite était constitué de six membres, dont la présidente-directrice générale d'Hydro-Québec.

Comité directeur du Régime de retraite au 31 décembre 2020

Présidente du comité

Sophie Brochu

Présidente-directrice générale, Hydro-Québec

Pierre Despars

Vice-président - Stratégies d'entreprise et développement des affaires, Hydro-Québec

Pierre Fortin

Vice-président - Gestion intégrée des risques, Hydro-Québec

Pierre Gagnon

Vice-président exécutif - Affaires corporatives et juridiques et chef de la gouvernance, Hydro-Québec

Jean-Hugues Lafleur

Vice-président exécutif et chef de la direction financière, Hydro-Québec

Michel Tremblay

Président, Morane Capital

Activités

Le Comité directeur du Régime de retraite a tenu cinq réunions en 2020.

Le Comité a examiné la mise à jour annuelle de la Politique de placement et a approuvé le budget des frais annuels de gestion et d'administration de la Caisse pour 2021. De plus, il a évalué la performance et la structure du portefeuille de la Caisse, de même que le rendement des gestionnaires de portefeuilles spécialisés, dont notamment celui des gestionnaires des placements alternatifs. Il a également suivi l'évolution de la situation financière du Régime et de son bilan de capitalisation et de solvabilité ainsi que la gestion des risques liés à la Caisse.

Comité de retraite

Le Comité de retraite est l'administrateur du Régime. Il est notamment responsable de la bonne exécution des fonctions suivantes :

- l'administration du Régime conformément aux lois et règlements applicables ;
- le versement des cotisations à la Caisse ;
- l'envoi aux participants de l'information prévue par la loi ;
- la convocation à l'assemblée annuelle et la tenue de celle-ci ;
- le paiement des prestations prévues par le Régime ;
- la transmission des renseignements requis à Retraite Québec et à l'Agence du revenu du Canada.

Composition

Au 31 décembre 2020, le Comité de retraite était constitué de 18 membres. Il comptait aussi un poste vacant.

Activités

Le Comité de retraite a tenu douze réunions ordinaires durant l'exercice, au cours desquelles il a approuvé :

- le paiement des rentes aux nouveaux retraités et bénéficiaires ;
- les transferts et remboursements de valeur de rente ou de cotisations à la suite du départ ou du décès de participants ;
- la révision de la rente ou de la valeur de rente à la suite d'une modification dans le dossier de certains retraités ou bénéficiaires.

Au titre de ses activités courantes, le Comité de retraite a veillé au respect des obligations du Régime à l'égard de la loi et des participants. Il s'est aussi assuré du versement des cotisations patronales à la Caisse et de la conformité de celles-ci avec les exigences applicables.

Le Comité a rendu compte de l'administration du Régime aux participants lors de l'assemblée annuelle, qui a eu lieu de manière virtuelle le 15 octobre 2020.

Comité de retraite au 31 décembre 2020		
Membres nommés par Hydro-Québec	Membres élus à l'élection triennale	Membres élus à l'assemblée annuelle
Représentant Hydro-Québec Julie Lapierre, présidente Alexandra Plante, vice-présidente Annie Gendron Louise Gervais Nadyne Guay Richard Lagrange Valérie Ouimet Sonia St-Arnaud Nadine Thibodeau	Représentant les employés syndiqués Alexandre Bussièrès André Chénard Marlène Dupont	Représentant les participants actifs Bruno Charrois (membre votant) Josée Desgagné (membre non votante)
	Représentant les employés non syndiqués Vacant	Représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires Jean Clément (membre non votant) Yvon Dubois (membre votant)
Membre indépendant Louis-Paul Simard	Représentant les anciens participants et les retraités Lucie Bazinet	Secrétaire Mylène Lauzon

Équipe de gestion

À titre de Fiduciaire, Hydro-Québec a confié les activités liées à la gestion des actifs de la Caisse à la direction principale – Financement, trésorerie et caisse de retraite (la « DPFTCR ») qui, à la demande du Comité de retraite, veille également à la gestion courante des activités liées à l'administration du Régime, y compris la perception des cotisations et le versement des rentes. Les activités relatives à la comptabilité et à la reddition de comptes financière et de performance relèvent quant à elles de la direction principale – Comptabilité générale et états financiers (la « DPCGEF »). Enfin, les activités de contrôle des opérations d'investissement sont sous la responsabilité de la direction principale – Contrôle corporatif et expertise (la « DPCCE »). La DPFTCR, la DPCGEF et la DPCCE relèvent toutes du groupe – Direction financière.

La DPFTCR compte sur une équipe expérimentée pour gérer les placements de la Caisse, directement ou par l'intermédiaire de gestionnaires de portefeuilles externes, et confie à un cabinet d'actuaire le mandat d'évaluer l'obligation au titre des prestations de retraite.

Cadre de contrôle

La direction de la Caisse maintient un cadre de contrôle interne qui contribue à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable, et que les biens de la Caisse sont convenablement comptabilisés et protégés. Ce cadre intègre notamment un processus de gestion des risques d'affaires. De plus, la Caisse communique ses règles d'éthique et de conduite aux employés, afin notamment d'assurer une gestion intègre de ses ressources ainsi qu'une conduite ordonnée de ses activités.

Le processus de vérification interne aide à déterminer si le cadre de contrôle est suffisant et efficace, et à évaluer les politiques et les procédures de la Caisse. Le vérificateur interne et les auditeurs indépendants peuvent, sans restriction, rencontrer le Comité d'audit pour discuter de tout aspect de leur mandat, en présence ou non de la direction.

Groupe – Direction financière Jean-Hugues Lafleur Vice-président exécutif et chef de la direction financière		
Direction principale – Financement, trésorerie et caisse de retraite	Direction principale – Comptabilité générale et états financiers	Direction principale – Contrôle corporatif et expertise
Jean-François Pépin <i>Directeur principal</i> Sylvain Charpentier <i>Chef – Placements immobiliers</i> Serge Laflamme <i>Chef – Gestion externe</i> Patrick Raynauld <i>Chef – Gestion interne et des placements</i> Brigitte Lockhead <i>Chef – Gestion financière et administration du Régime de retraite</i>	Jean Lapointe <i>Directeur principal</i> Lucie Nadeau <i>Directrice adjointe – Comptabilité générale et états financiers – Caisse de retraite</i> Valérie Ouimet <i>Chef – Comptabilité générale et états financiers – Caisse de retraite</i>	Lyne Desmarais <i>Directrice principale</i> Nicole Garon <i>Chef – Intégration et contrôle corporatif</i>

Résultats financiers

29,3 G\$

Actif net disponible

2 951 M\$

Revenu de placement

Actif net disponible

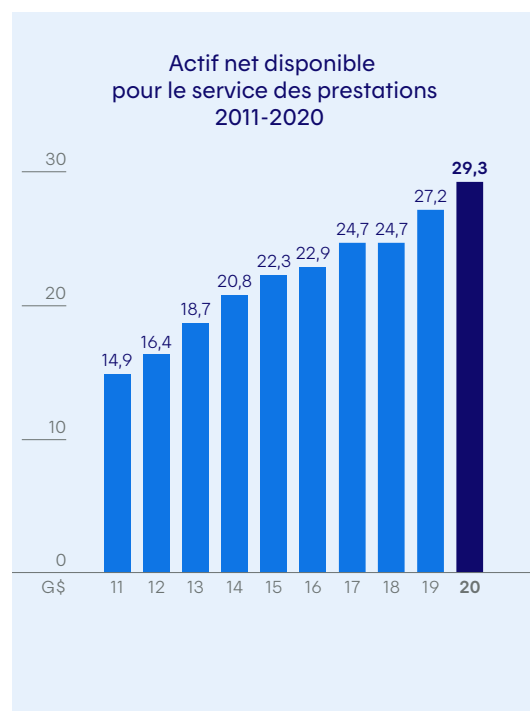
L'actif net disponible pour le service des prestations a atteint 29 309 M\$ au 31 décembre 2020, en hausse de 2 146 M\$ par rapport à 2019. Le revenu de placement s'est établi à 2 951 M\$, et les frais de gestion ont été de 142 M\$. Ainsi, les activités de placement ont rapporté 2 809 M\$ à la Caisse, alors que les activités de retraite ont retranché 663 M\$.

L'actif net a progressé de 7 054 M\$ au cours des cinq dernières années, en raison notamment des rendements élevés sur les marchés boursiers. Sur une période de dix ans, il a presque doublé.

Activités de placement

Revenu de placement

Le revenu de placement a totalisé 2 951 M\$ en 2020. Le portefeuille d'actions, dont le rendement a été de 14,8 %, a généré des revenus de 1 546 M\$. Toutes les catégories d'actions ont contribué positivement à la performance de la Caisse, principalement les actions de pays émergents et les actions mondiales, qui ont procuré des gains de respectivement 532 M\$ et 308 M\$. Les titres à revenu fixe ont quant à eux rapporté 1 349 M\$, soit un rendement de 12,0 %, tandis que les placements alternatifs ont dégagé 76 M\$, soit 73 M\$ issus des placements immobiliers et 3 M\$ provenant des fonds privés opportunistes. Les fonds de couverture ont subi des pertes de 170 M\$, mais, en revanche, les portefeuilles en superposition ont enregistré des gains de 163 M\$.



Activités de placement

M\$	2020	2019
Revenu de placement	2 951	3 150
Frais de gestion	(142)	(112)
Revenu net de placement	2 809	3 038

Activités de retraite

M\$	2020	2019
Cotisations des participants	222	212
Cotisations d'Hydro-Québec (l'« Employeur »)	268	266
Prestations, remboursements et transferts	(1 142)	(1 076)
Frais d'administration	(11)	(11)
Total	(663)	(609)

142 M\$

Frais de gestion

Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent aux frais engagés pour gérer les actifs de la Caisse. Ils comprennent les honoraires de gestion des placements et de garde de valeurs ainsi que les frais liés au contrôle des activités de placement, à la gestion des risques et au règlement des transactions. Les frais de gestion ont totalisé 142 M\$ en 2020, comparativement à 112 M\$ en 2019.

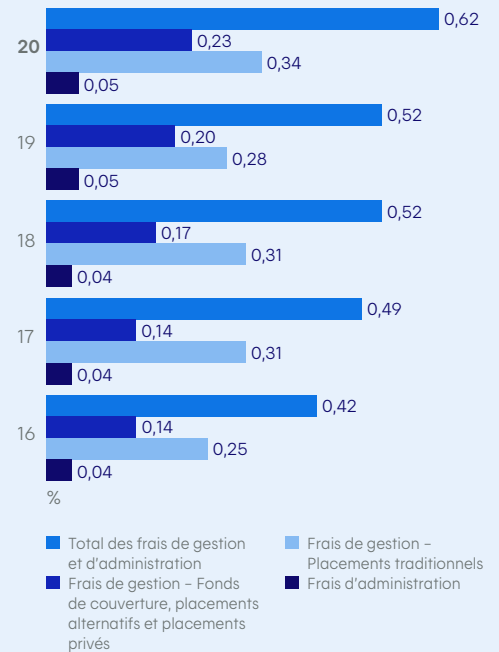
La majoration de ces frais découle surtout d'une augmentation des honoraires de gestion externe et de garde de valeurs, qui sont passés de 97 M\$ en 2019 à 124 M\$ en 2020. Les frais de base se sont accrus de 8 M\$ sous l'effet de la progression de l'actif sous gestion. Rappelons qu'en 2019, ces frais avaient diminué en raison de la récupération de taxes de vente par suite de la révision rétroactive de certaines règles fiscales. Quant aux frais liés à la performance, ils ont connu une hausse de 19 M\$, essentiellement attribuable à des rendements supérieurs enregistrés en 2020 par les gestionnaires d'actions américaines et de fonds de couverture.

Le graphique ci-contre présente l'évolution des frais de gestion et d'administration par rapport à l'actif net de la Caisse au cours des cinq dernières années. Globalement, les frais ont augmenté comparativement à 2019.

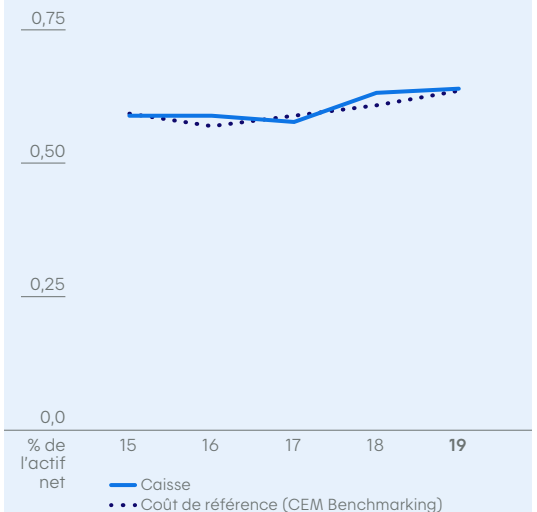
Comparaison avec les pairs

La direction de la Caisse est soucieuse de maintenir les frais de gestion au niveau le plus bas possible. Pour mesurer sa performance à ce chapitre, elle participe chaque année à une étude réalisée par CEM Benchmarking, qui compare les frais engagés par la Caisse avec ceux d'un groupe de caisses de retraite canadiennes de taille comparable. Selon l'étude la plus récente, les frais de gestion annuels moyens de la Caisse pour la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2019, exprimés en pourcentage de l'actif net moyen sous gestion, sont similaires au coût de référence établi pour l'ensemble des participants à l'étude. Par ailleurs, le rendement annualisé de la Caisse, sur cinq ans, est supérieur de 0,8 % à la médiane des pairs, alors que les frais de gestion annuels estimés pour un portefeuille comparable sont identiques. Cela confirme l'efficacité de la structure des portefeuilles mise en place.

Évolution des frais de gestion et d'administration par rapport à l'actif net 2016-2020



Frais de gestion annuels¹ 2015-2019



1. Frais de gestion établis selon l'étude comparative réalisée par CEM Benchmarking (« CEM »). Entre autres choses, CEM ajuste les frais pour tenir compte des frais de base des gestionnaires d'actifs immobiliers et de placements privés que la Caisse présente en diminution du revenu de placement.

Activités de retraite

Cotisations

La cotisation d'exercice de 2020, établie selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019, a été fixée à 26,1 % de la masse salariale admissible.

Le 1^{er} janvier 2014, une formule de partage à parts égales (50-50) de la cotisation d'exercice du Régime a été instaurée entre les participants et l'Employeur, moyennant une majoration progressive des cotisations salariales. Ainsi, en 2020, le taux des cotisations salariales est passé de 11,25 % à 11,75 % de la masse salariale admissible, ce qui représente une contribution à la Caisse de 217 M\$, auxquels 5 M\$ se sont ajoutés au titre des ententes de transfert et des rachats. Pour sa part, l'Employeur a versé 268 M\$, soit 242 M\$ sous forme de cotisations régulières et 26 M\$ sous forme de cotisations supplémentaires servant à combler le solde de la cotisation d'exercice exigible. À titre de comparaison, les cotisations salariales et patronales avaient atteint respectivement 212 M\$ et 266 M\$ en 2019.

Prestations

Les prestations versées ont totalisé 1 142 M\$ en 2020. De ce montant, 1 053 M\$ correspondent aux prestations de retraite et de décès et 89 M\$, aux remboursements, transferts de valeur de rachat et cessions de droits entre conjoints effectués au cours de l'exercice. En 2019, les prestations s'étaient élevées à 1 076 M\$. La hausse enregistrée en 2020 résulte principalement de l'augmentation du nombre de retraités ainsi que de l'indexation des rentes, qui ont été majorées de 1,9 % au 1^{er} janvier 2020.

Frais d'administration

Les frais d'administration du Régime comprennent le coût des services aux participants ainsi que le coût des services professionnels, notamment la comptabilité, la gestion financière, l'actuariat, l'audit, la fiscalité et le développement informatique. Ces frais ont totalisé 11 M\$ en 2020.

Performance de la Caisse

Rendement de la Caisse

11,1%
1 an

8,6%
5 ans

9,6%
10 ans

Rendement global en 2020

La Caisse a affiché un rendement de 11,1 % en 2020. Selon la société indépendante RBC Services aux investisseurs et de trésorerie, ce résultat se situe au 36^e rang des rendements obtenus par les caisses de retraite canadiennes répertoriées par RBC et dont l'actif sous gestion s'élève à 1 G\$ et plus.

Ainsi, sur des périodes de cinq et de dix ans, le rendement annuel moyen de la Caisse s'est établi à 8,6 % et à 9,6 %, ce qui la classe respectivement au 24^e et au 10^e rangs centiles des caisses canadiennes de taille comparable pour ces périodes.

La composition du portefeuille de la Caisse reproduit dans une large mesure celle des indices de marché retenus lors de l'établissement du portefeuille de référence. Toutefois, la Caisse cible plusieurs catégories d'actifs pour lesquelles elle privilégie une gestion active en vue de générer une valeur ajoutée qui lui permettrait de surpasser les indices de référence. Cette stratégie s'est de nouveau avérée fructueuse en 2020, puisqu'elle a permis de dégager une valeur ajoutée de 1,6 % par rapport au rendement du portefeuille de référence.

Rendements de la Caisse par catégories d'actifs – 2020

%	Pondération au 31 décembre 2020	Caisse de retraite	Portefeuille de référence	Valeur ajoutée
Titres à revenu fixe	39,8	12,0	11,3	0,6
Obligations nominales				
Canadiennes	18,2	15,6	14,7	0,9
Étrangères	1,5	14,7	13,3	1,4
Américaines – Haut rendement	–	4,5	4,5	s. o.
Pays émergents	3,8	2,7	1,3	1,4
Obligations à rendement réel	8,3	17,0	17,0	s. o.
Placements privés	0,3	57,2	51,8	5,4
Encaisse et placements à court terme	7,8	0,9	0,9	s. o.
Actions	48,0	14,8	11,1	3,6
Canadiennes	9,1	10,7	7,1	3,7
Américaines	6,0	16,6	14,8	1,9
Internationales	11,9	12,5	8,0	4,5
Mondiales	9,9	12,0	10,8	1,2
Pays émergents	11,2	22,1	17,6	4,5
Placements alternatifs	12,2	2,3	-1,1	3,4
Placements immobiliers et prêts hypothécaires commerciaux ^a	12,1	2,2	-1,2	3,4
Placements privés	0,1	12,4	10,8	1,5
Rendement des catégories d'actifs	100,0	11,3	8,8	2,5
Fonds de couverture	s. o.	-0,8	s. o.	-0,8
Répartition d'actifs	s. o.	-0,1	s. o.	-0,1
Exposition en superposition ^b	s. o.	0,7	0,7	s. o.
Rendement global		11,1	9,5	1,6

a) Les titres immobiliers négociés en Bourse sont intégrés à cette catégorie d'actifs.

b) Cette exposition est obtenue par l'utilisation de dérivés.

Note: Les totaux peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement.

Titres à revenu fixe

11,7 G\$
Actif

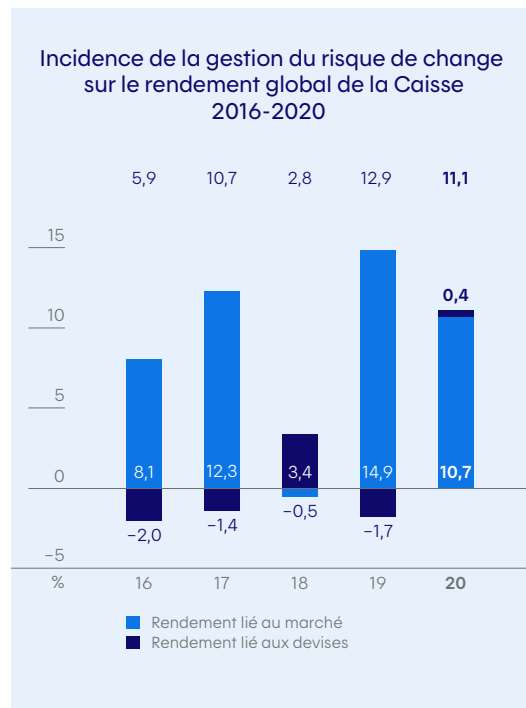
39,8 %
Pondération

12,0 %
Rendement

Exposition aux devises

La Caisse détient des placements à l'étranger libellés en monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements contribuent à la diversification du portefeuille, mais comportent un risque de change lié aux fluctuations du dollar canadien par rapport aux devises. Pour gérer ce risque, la Caisse suit de près et modifie son exposition aux devises en fonction des conditions de marché. Le tableau ci-dessous présente l'incidence de la gestion du risque de change sur le rendement global de la Caisse au cours des cinq dernières années.

En 2020, la couverture partielle des placements à l'étranger a généré un gain de 53 M\$, soit une contribution de 0,4 % au rendement de la Caisse. Toutefois, si la Caisse n'avait pas géré activement son exposition aux fluctuations des devises, la contribution du gain de change se serait établie à 1,0 %.



Rendements par catégories d'actifs

Titres à revenu fixe

En 2020, le rendement global des titres à revenu fixe a été de 12,0 %. Les obligations à rendement réel, les obligations canadiennes et les obligations étrangères ont très bien fait, avec des rendements respectifs de 17,0 %, 15,6 % et 14,7 %.

Les taux obligataires des pays industrialisés ont chuté à des niveaux historiquement bas par suite de la récession mondiale occasionnée par la pandémie de COVID-19. Cette récession a été de courte durée, mais d'une ampleur inégalée depuis la Seconde Guerre mondiale. Comme dans tous les épisodes de récession, les banques centrales ont agressivement assoupli leurs politiques monétaires, et les obligations gouvernementales à long terme ont servi de valeurs refuges pour les investisseurs.

Aux États-Unis, les taux obligataires à dix ans sont passés de 1,9 % à la fin de 2019 à un creux de 0,5 % en août 2020, avant de remonter graduellement à 0,9 % à la fin de l'année. La Réserve fédérale a été prompte à réagir à la confirmation de la crise sanitaire et aux mesures de confinement imposées par les gouvernements en abaissant son taux directeur de 1,5 % à près de 0 % au mois de mars, en intensifiant son programme d'achat d'obligations et en instaurant un programme de financement temporaire d'urgence à l'intention des sociétés. Ces mesures exceptionnelles visaient à empêcher que la récession mondiale n'alimente une crise financière incontrôlable.

Les titres à revenu fixe permettent de réduire le niveau de risque global du portefeuille.

Actions

14,1 G\$

Actif

48,0%

Pondération

14,8%

Rendement

Au Canada, les taux obligataires à dix ans ont suivi une trajectoire semblable à celle des taux américains, reculant de 1,7 % à la fin de 2019 à 0,4 % en août, pour ensuite augmenter à 0,7 % à la fin de 2020. À l'instar de la Réserve fédérale américaine, la Banque du Canada n'a pas tardé à réagir à l'incidence de la pandémie sur l'économie canadienne. En plus du secteur des services, qui a été très touché par les mesures de confinement, le secteur de l'énergie a subi les effets de la chute importante des prix du pétrole. Au cours du mois de mars, la Banque du Canada a donc réduit son taux directeur à trois reprises, le faisant passer de 2,0 % à 0,5 %. Elle a aussi instauré un programme d'achat d'obligations qui a été étendu aux obligations des provinces et des sociétés. Le but de ce programme était d'assurer la liquidité et le bon fonctionnement du marché obligataire moyennant l'acquisition d'obligations sur le marché secondaire dans le cadre d'un appel d'offres.

Avec la confirmation de la récession mondiale, les écarts de crédit des provinces et des sociétés se sont creusés en février et en mars. Les mesures déployées par les gouvernements et les banques centrales pour soutenir les ménages et les entreprises ont permis de rétablir graduellement la confiance des investisseurs. Ainsi, après avoir atteint des sommets en mars, les écarts de crédit des provinces et des sociétés se sont peu à peu rétrécis au fil des mois suivants.

Globalement, les titres à revenu fixe ont procuré une valeur ajoutée de 0,6 % par rapport aux indices de référence.

Les placements en actions visent à augmenter le rendement à long terme de la Caisse.

Actions

Les marchés des actions se sont écroulés en février et en mars, puis ont connu une reprise en V au cours des mois suivants. Comme il a été mentionné précédemment, les autorités monétaires et les gouvernements de nombreux pays ont, en un temps record, déployé des moyens sans précédent pour contrer les effets de la pandémie. La forte injection de liquidités, combinée aux importantes mesures fiscales destinées à soutenir les ménages et les entreprises, a entraîné une reprise rapide de l'économie mondiale. L'annonce, vers la fin de l'année, de la découverte de vaccins efficaces contre la COVID-19 est venue renforcer la possibilité d'un retour à la normale avant longtemps et d'une croissance robuste de l'économie mondiale en 2021.

Au début de la reprise, ce sont surtout les secteurs de la technologie et du commerce en ligne qui ont regagné la faveur des investisseurs. Les entreprises œuvrant dans ces secteurs ont vu leurs ventes et leurs profits bondir sous l'effet des mesures de confinement et du recours au télétravail. Les titres aurifères ont aussi bien fait durant cette période, en raison de la forte injection de liquidités par les banques centrales et de la faiblesse des taux d'intérêt nominaux et réels à l'échelle mondiale. Vers la fin de l'année, les secteurs cycliques, comme ceux de l'énergie et des services financiers, ont pris le relais, portés par la perspective d'une forte croissance économique en 2021.

Les actions canadiennes ont réalisé un rendement annuel de 10,7 %. Les secteurs les plus performants ont été ceux de la technologie et des matériaux. Le titre de Shopify a continué d'être un titre vedette, poursuivant son envol avec la progression marquée du commerce en ligne. Du côté des matériaux, la forte appréciation des titres aurifères s'est propagée aux sous-indices du cuivre et des produits forestiers, compte tenu de la reprise de l'investissement et de la construction résidentielle. Malgré son redressement en fin d'année, le secteur de l'énergie est demeuré à la traîne en 2020.

Les actions américaines ont dégagé un rendement annuel de 16,6 %. Comparativement aux actions internationales, ces actions étaient fortement pondérées dans le secteur de la technologie, très prisé par les investisseurs en 2020. Les actions américaines ont aussi bénéficié de l'essor de Tesla et d'Amazon, deux titres de la nouvelle économie qui sont classés dans le secteur de la consommation discrétionnaire. La faiblesse des taux d'intérêt a favorisé une forte expansion des ratios cours-bénéfices pour les titres de la nouvelle économie.

Les actions internationales, qui regroupent les actions européennes et asiatiques, ont procuré un rendement de 12,5 % en 2020. Elles sont fortement pondérées dans les secteurs cycliques traditionnels, tels que les services financiers et le secteur industriel. C'est dans une phase plus avancée du cycle économique que ces secteurs tendent à se démarquer. Quant aux actions mondiales, qui comprennent des actions américaines et internationales, elles ont généré un rendement de 12,0 %.

Les actions de pays émergents se sont classées au premier rang en 2020, avec un rendement de 22,1 %. La Chine et les autres pays d'Asie ont été rapides à imposer le confinement et le port du masque à leur population pour limiter la propagation du virus, une décision qui a porté ses fruits, puisque ces pays ont connu une récession moins sévère et une reprise plus rapide que les pays industrialisés. La bonne performance économique qu'ils ont inscrite s'est reflétée dans leurs marchés boursiers, si bien que les actions chinoises ont surpassé les actions américaines en 2020. À l'opposé, les actions des pays d'Amérique latine ont nettement sous-performé, en raison de la forte propagation des cas d'infection.

La gestion active des portefeuilles d'actions a dégagé une valeur ajoutée de 3,6 % par rapport aux indices de référence. Ce sont les gestionnaires des portefeuilles d'actions canadiennes, internationales et de pays émergents qui ont ajouté le plus de valeur.

Placements privés

Les investissements en placements privés de la Caisse comprennent des participations dans des fonds essentiellement constitués d'actions ou de titres d'emprunt d'entreprises non cotées en Bourse dont la majorité sont établies en Amérique du Nord et les autres, principalement en Europe et en Asie. La stratégie d'investissement prévoit une large diversification afin de profiter de différentes sources de valeur ajoutée. Certains fonds, regroupés dans la catégorie des fonds opportunistes, visent également à offrir des rendements non corrélés aux autres catégories d'actifs de la Caisse.

Rendement des placements privés – 2020

	Valeur marchande (M\$)	Rendement du portefeuille (%)	Rendement de l'indice (%)	Valeur ajoutée (%)
Actions canadiennes	18	11,7	1,9	9,8
Actions américaines	494	8,9	0,8	8,0
Actions internationales	120	44,2	19,2	24,9
Actions mondiales	585	11,7	8,3	3,5
Actions de pays émergents	68	20,5	1,1	19,5
Titres à revenu fixe	86	13,2	5,3	7,8
Fonds opportunistes	37	14,7	13,3	1,4
	1 408	13,5	7,0	6,5

Placements alternatifs

3,6 G\$

Actif

12,2 %

Pondération

2,3 %

Rendement

Depuis la fin de 2019, les placements privés sont répartis entre les différentes catégories d'actifs selon le principal marché dans lequel chaque fonds est investi. Ainsi, leurs rendements sont intégrés au rendement global de chacune des catégories présentées dans le tableau [Rendement de la Caisse par catégories d'actifs – 2020](#) à la page 14. À titre d'information, ils ont toutefois été regroupés dans le [tableau](#) de la page 17, pour rendre compte de la performance du programme de placements privés instauré au début de 2014, dont la valeur s'établissait à 1,4 G\$ au 31 décembre 2020.

En 2020, les placements privés ont dégagé un rendement net de 13,5 %, un résultat satisfaisant compte tenu de la grande volatilité des marchés pendant une bonne partie de l'année, attribuable entre autres à l'impact des mesures inédites de confinement imposées dans le cadre de la pandémie. Toutes les catégories d'actifs ont contribué à la valeur ajoutée de 6,5 % réalisée par rapport aux indices de référence. De manière générale, la décision de choisir des gestionnaires de portefeuilles qui évitent les secteurs cycliques et à forte volatilité a bien servi la Caisse en 2020, puisque les entreprises en portefeuille œuvraient principalement dans des secteurs peu touchés par la pandémie ou ayant rebondi rapidement à la suite du déconfinement. Les portefeuilles d'actions internationales et de pays émergents se sont démarqués en procurant des valeurs ajoutées de respectivement 24,9 % et 19,5 %, sous l'effet de la valorisation importante des sociétés du secteur de la santé.

Depuis la création du programme en 2014, celui-ci a généré un rendement net moyen de 22,3 %, soit un résultat supérieur à celui qui avait été prévu au moment de son lancement. Comme les fonds visés ont généralement un cycle de vie allant de sept à quinze ans, le rendement des placements privés doit toutefois être évalué sur la durée de ce cycle.

Placements alternatifs

La Caisse détient un portefeuille de placements immobiliers depuis plus de 20 ans. Géré en majeure partie à l'interne et concentré principalement au Canada, ce portefeuille comprend des investissements directs dans des immeubles, des participations dans des fonds immobiliers, des titres immobiliers négociés en Bourse et, dans une moindre mesure, des prêts hypothécaires commerciaux. Cette catégorie d'actifs, qui représentait 12,2 % du portefeuille de la Caisse au 31 décembre 2020, procure généralement un rendement net courant stable, une certaine protection contre l'inflation et une diversification par rapport aux portefeuilles traditionnels d'obligations et d'actions.

En 2020, le portefeuille immobilier, à l'exclusion des titres négociés en Bourse et des prêts hypothécaires, a inscrit un rendement net de 0,1 %, soit 3,9 % de plus que celui de l'indice de référence MSCI/REALPAC Canada Annual Property Index, qui s'est établi à -3,8 %. Le rendement des immeubles canadiens détenus directement a été de -0,4 %, alors que celui des fonds immobiliers canadiens s'est chiffré à 9,8 % et celui des fonds immobiliers internationaux, à -2,1 %. Tous ces placements ont contribué à la valeur ajoutée par rapport à l'indice en 2020. Dans un contexte de faibles rendements découlant de la pandémie, celle des immeubles détenus directement est attribuable entre autres à une sous-pondération du portefeuille dans les centres commerciaux qui ont le plus souffert, de même qu'à une surpondération dans les actifs industriels à vocation logistique. Par ailleurs, dans les principaux marchés canadiens, les immeubles en portefeuille ont obtenu de meilleurs résultats que les actifs de l'indice de référence étant donné que leur qualité, leur emplacement et leur niveau d'occupation, conjugués à la diversification du portefeuille, ont permis de limiter les pertes de valeur. En ce qui concerne les fonds immobiliers canadiens, leur surpondération dans les immeubles résidentiels locatifs a grandement contribué à leur valeur ajoutée.

Depuis 2012, la Caisse investit dans des fonds immobiliers internationaux afin de profiter d'occasions à l'extérieur du Canada. Au 31 décembre dernier, ces placements représentaient près de 3 % du portefeuille global de la Caisse. Leur sous-performance en 2020 tient principalement à la dépréciation des actifs dans les marchés américain et européen, provoquée par la pandémie. Leur rendement a toutefois surpassé de 1,7 % celui de l'indice de référence.

Dans le but d'acquérir une participation à moyen terme dans des titres de haute qualité sur un marché fortement touché par la crise sanitaire, la Caisse a investi, en 2020, dans un portefeuille d'actions immobilières négociées en Bourse. Ce portefeuille a généré un rendement de 1,9 %, alors que son indice, le FTSE EPRA/Nareit Developed Index, a inscrit 6,2 %. L'écart de -4,3 % par rapport à l'indice de référence s'explique en grande partie par la sous-pondération du portefeuille dans les secteurs des centres commerciaux et de l'hôtellerie, dont les valeurs boursières ont considérablement augmenté par suite de l'annonce des vaccins contre la COVID-19 au quatrième trimestre.

Également en 2020, la Caisse a saisi l'occasion de s'exposer de façon passive au marché immobilier au moyen de fonds indiciels négociés en Bourse. Cette stratégie a contribué à hauteur de 1,8 % au rendement des placements alternatifs.

Portefeuilles en superposition

Les portefeuilles en superposition gérés passivement ont généré 162,9 M\$ en 2020.

Par contre, les portefeuilles d'arbitrage gérés activement à l'interne ainsi que les fonds de couverture gérés à l'externe ont eu une incidence défavorable de 182,7 M\$. Sur une période de dix ans, ces stratégies ont généré une valeur ajoutée de 368,2 M\$ soit 0,2 %.



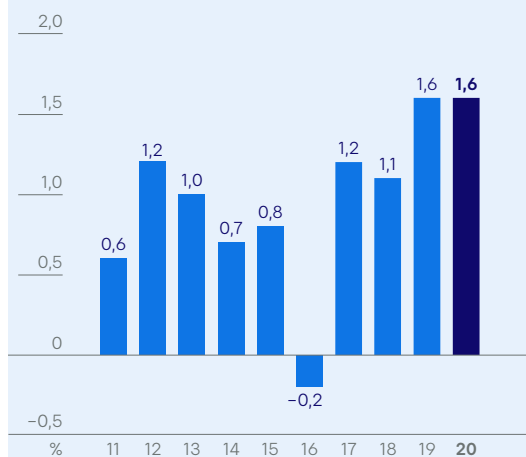
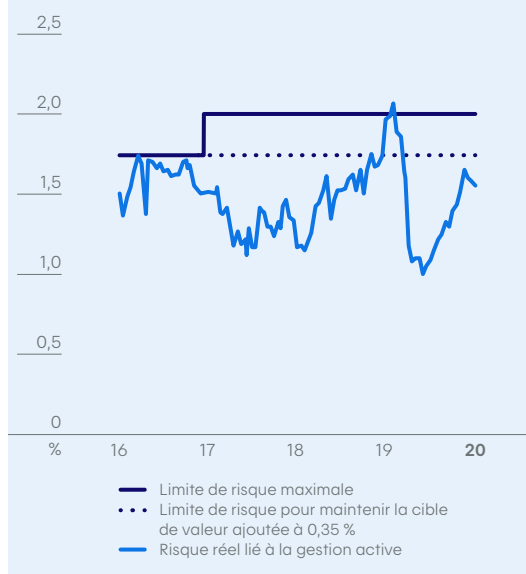
Gestion active**1,1%****Valeur ajoutée
annualisée –
2016-2020****0,35%****Cible de la Politique
de placement****Gestion active****Cible et rendement**

La Caisse gère activement plusieurs portefeuilles regroupant une grande partie de ses actifs, dans le but de surpasser les indices de marché. À cet égard, la Politique de placement fixe comme cible un rendement moyen annuel de 0,35 % supérieur au rendement du portefeuille de référence sur une période mobile de cinq ans. Ainsi, pour la période 2016-2020, le rendement moyen annuel de la Caisse a atteint 8,6 %, alors que celui du portefeuille de référence s'est établi à 7,5 %. La valeur ajoutée moyenne de 1,1 % générée par la gestion active des portefeuilles au cours de cette période constitue un très bon résultat.

Risque lié à la gestion active

Dans la mise en œuvre de ses stratégies d'investissement, la Caisse gère ses risques de façon proactive, en tenant compte à la fois du contexte économique mondial, de l'évolution des marchés financiers et des concentrations sectorielles et géographiques de son portefeuille.

Des règles strictes ont ainsi été établies afin d'atténuer le risque de perte. En 2020, la Politique de placement limitait le risque associé aux écarts possibles de pondération des titres par rapport à la composition du portefeuille de référence à 2 % pour l'ensemble des placements. Cette limite, fixée en fonction d'un seuil de probabilité de 5 %, fait l'objet d'un suivi étroit par une équipe interne indépendante. Un encadrement définit le processus de régularisation et de communication de tout dépassement de limite. Cet encadrement a été respecté tout au long de la période de référence de cinq ans.

**Valeur ajoutée de la gestion active
2011-2020****Suivi du risque lié à la gestion active
2016-2020**

Rendement attendu
à long terme

9,6%

Rendement annuel
moyen sur 10 ans

5,1%

Cible de rendement
à long terme

Rendement attendu à long terme

La Politique de placement fixe la cible de rendement attendu à long terme du portefeuille de référence à 3,5 % au-dessus du taux d'inflation. Compte tenu du taux d'inflation de 1,6 % enregistré au cours de la période 2011-2020, le seuil de rendement a été établi à 5,1 %.

Pour cette période, le rendement annuel moyen de la Caisse a atteint 9,6 %. Le rendement sur dix ans a donc été supérieur de 4,5 % à la cible.

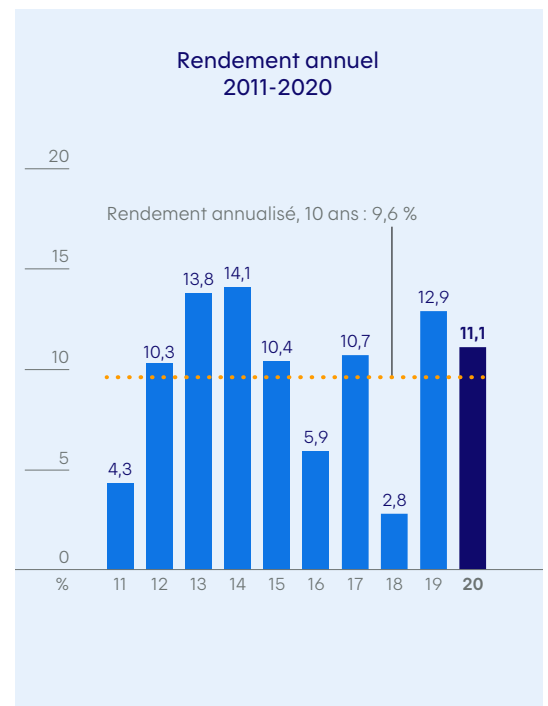
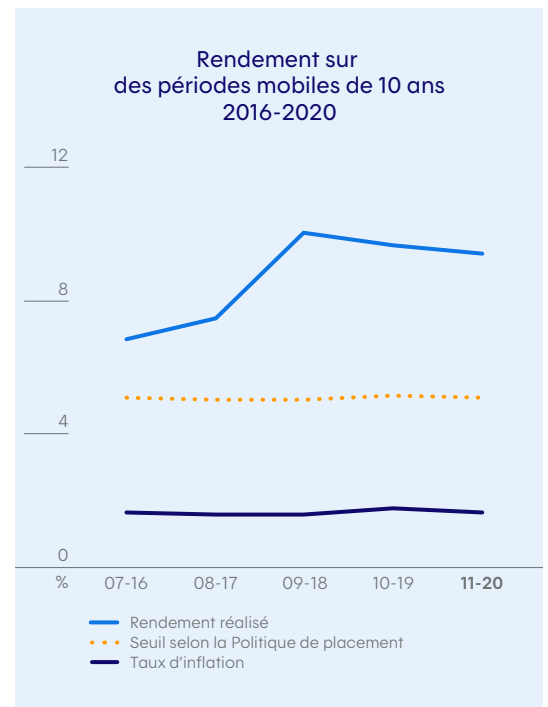
Comparaison avec d'autres caisses de retraite canadiennes

Pour l'exercice 2020, la Caisse a dégagé un rendement de 11,1 %. Elle s'est ainsi classée au 36^e rang centile des caisses canadiennes de 1 G\$ et plus répertoriées par la société indépendante RBC Services aux investisseurs et de trésorerie. Sur une période de dix ans, elle se situe au 10^e rang centile, avec un rendement de 9,6 % comparativement à la médiane de 8,7 %. La Caisse vise à se maintenir dans le 1^{er} quartile sur un horizon à long terme.

Contrôle des opérations financières

L'équipe Comptabilité générale et états financiers – Caisse de retraite de la DPCGEF veille à ce que les transactions de placement soient réalisées conformément à la Politique de placement approuvée par le Conseil d'administration. En cas de non-respect d'une limite ou d'une contrainte de gestion, elle suit de près la mise en œuvre du processus de régularisation prévu dans l'encadrement applicable. En 2020, toutes les limites et les contraintes de gestion ont été respectées. Un avis d'attestation de conformité à la Politique de placement pour l'année 2020 émis par les auditeurs indépendants a été déposé auprès du Comité directeur du Régime de retraite.

Plusieurs autres encadrements régissent les activités de gestion des placements de la Caisse. L'équipe Comptabilité générale et états financiers – Caisse de retraite et la direction principale – Contrôle corporatif et expertise, de même que la direction principale – Finance stratégique et risques du groupe – Gestion intégrée des risques, s'assurent en continu du respect de ceux-ci.



Portefeuille de référence

34,5 %

Titres à revenu fixe

52 %

Actions

13,5 %

Placements alternatifs¹

Politique de placement

Le portefeuille de référence d'une caisse de retraite est établi de façon à maximiser le rendement attendu selon un niveau de risque jugé acceptable. Un portefeuille composé d'obligations à rendement réel et d'obligations nominales, majoritairement à long terme, présenterait un risque minimal, mais aurait un rendement attendu peu élevé, ce qui exigerait des cotisations plus importantes tant pour l'employeur que pour les participants du régime.

Pour concilier les exigences liées à la fois au rendement de la Caisse et au risque connexe, la direction s'appuie sur un portefeuille de référence diversifié dont la structure est établie chaque année en décembre, dans le cadre de la révision annuelle de la Politique de placement. Outre des titres obligataires, dont le rendement est stable, ce portefeuille comprend des catégories d'actifs dont le rendement attendu est supérieur du fait que le degré de risque est plus élevé. La structure du portefeuille de référence prévoit également une répartition géographique qui vise à atténuer le risque. Il est à noter enfin que la Caisse investit principalement dans des marchés liquides, ce qui permet de répondre aux besoins en trésorerie du Régime, notamment aux fins du versement des prestations de retraite.

En décembre 2020, le Conseil d'administration a approuvé la Politique de placement ainsi que le portefeuille de référence et le profil de risque associé pour l'exercice 2021.

On prévoit une forte accélération de la croissance de l'économie mondiale en 2021, alimentée par les mesures de stimulation monétaire et fiscale sans précédent mises en œuvre par les banques centrales et les gouvernements de nombreux pays. Par ailleurs, l'intensification des programmes de vaccination permet d'espérer un retour graduel à la normale. La demande refoulée des ménages et des entreprises durant la pandémie devrait alors se faire sentir.

Dans ce contexte, la pondération des titres de participation, qui regroupent les actions et les placements alternatifs, a été augmentée de 62 % à 65,5 %, tandis que celle des titres à revenu fixe a été réduite de 38 % à 34,5 %.

Rappelons que la Politique de placement, dont le portefeuille de référence fait partie intégrante, est conçue pour aider les gestionnaires de la Caisse à naviguer dans des marchés en constante évolution.

Titres à revenu fixe

Le nouveau portefeuille de référence prévoit deux modifications notables au chapitre des titres à revenu fixe par rapport à celui de 2020. D'abord, leur pondération globale a été réduite de 3,5 % pour s'établir à 34,5 %, compte tenu de la baisse attendue du rendement de cette catégorie d'actifs. Ensuite, afin d'accroître la diversification des placements de la Caisse, la pondération des obligations à rendement réel a été majorée de 1 %, celle des obligations de pays émergents, de 3 % et celle des placements privés à revenu fixe, de 2 %, et ce, au détriment de celle des obligations à haut rendement et des obligations nominales canadiennes et étrangères.

Les titres à revenu fixe intègrent désormais la catégorie Encaisse et placements à court terme, qui était auparavant présentée distinctement dans le portefeuille de référence. Cette catégorie permet à la Caisse de constituer des réserves de liquidités lorsque les conditions de marché se détériorent de manière exceptionnelle.

1. La pondération globale des placements alternatifs et des placements privés classés dans les autres catégories d'actifs représente 21,5 % du portefeuille de référence.

Évolution du portefeuille de référence de la Caisse

Catégorie d'actifs	Portefeuille de référence adopté en décembre 2020 (%)	Modification par rapport à 2019 (%)
Titres à revenu fixe	34,5	-3,5
Obligations nominales		
Canadiennes	14,5	-6,5
Étrangères	0	-2
Américaines – Haut rendement	0	-1
Pays émergents	7	+3
Obligations à rendement réel	11	+1
Placements privés	2	+2
Encaisse et placements à court terme	Cible: 0 Maximum: 10	-
Actions	52	+2,5
Canadiennes		
Grande capitalisation	8,5	-1
Petite capitalisation	0,5	-
Placements privés	0	-
Américaines		
Grande capitalisation	6	-
Petite capitalisation	1	-
Secteur des technologies	0	-
Placements privés	1,5	-
Internationales		
Grande capitalisation	9	-
Petite capitalisation	2	-
Placements privés	0,5	-
Mondiales		
Grande capitalisation	8	+1,5
Petite capitalisation	0	-
Placements privés	2,5	-
Pays émergents		
Grande capitalisation	11	+1
Placements privés	1,5	+1
Placements alternatifs	13,5	+1
Placements immobiliers et prêts hypothécaires commerciaux	13	+1
Fonds opportunistes	0,5	-
Exposition en superposition	Cible: aucune Maximum: 5	-

Actions

Les portefeuilles d'actions, qui regroupent les actions négociées tant sur les marchés publics que sur les marchés privés, ont vu leur pondération augmenter de 2,5 % pour atteindre 52 %. La pondération des actions cotées mondiales et de pays émergents a été accrue de respectivement 1,5 % et 1 %, étant donné que les perspectives de croissance de ces deux marchés sont attrayantes.

Au sein des portefeuilles d'actions, la pondération des placements privés de pays émergents a été majorée de 1 % au détriment de celle des actions canadiennes.

Placements alternatifs

Les placements alternatifs comprennent les actifs immobiliers, les prêts hypothécaires commerciaux et les fonds opportunistes. La pondération cible de ces placements a été augmentée de 12,5 % à 13,5 % dans le but d'accroître la diversification et le rendement courant de la Caisse.

Exposition en superposition

Le portefeuille de référence permet une exposition supplémentaire aux obligations, aux actions, aux devises et aux produits de base, jusqu'à concurrence de 5 % de l'actif total. Cette exposition en superposition est obtenue par l'utilisation de produits dérivés détenus dans des portefeuilles internes.

Financement du Régime

152,1%

Degré de capitalisation

10 123 M\$

Surplus de capitalisation

Capitalisation du Régime

Un régime de retraite à prestations déterminées comme celui d'Hydro-Québec doit accumuler un capital constitué des cotisations des participants et de l'Employeur ainsi que des revenus tirés des placements, afin de permettre le versement de toutes les prestations actuelles et futures auxquelles les participants ont droit. C'est ce qu'on appelle la capitalisation du Régime.

Pour s'assurer de la santé financière du Régime et atténuer les risques liés à une sous-capitalisation éventuelle, la direction mandate un cabinet pour dresser un bilan actuariel visant à évaluer la situation financière du Régime. Cette évaluation se fait sur la base de la capitalisation et de la solvabilité, conformément aux exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (la «*Loi RCR*»). C'est le cabinet Aon qui agit à titre d'actuaire du Régime.

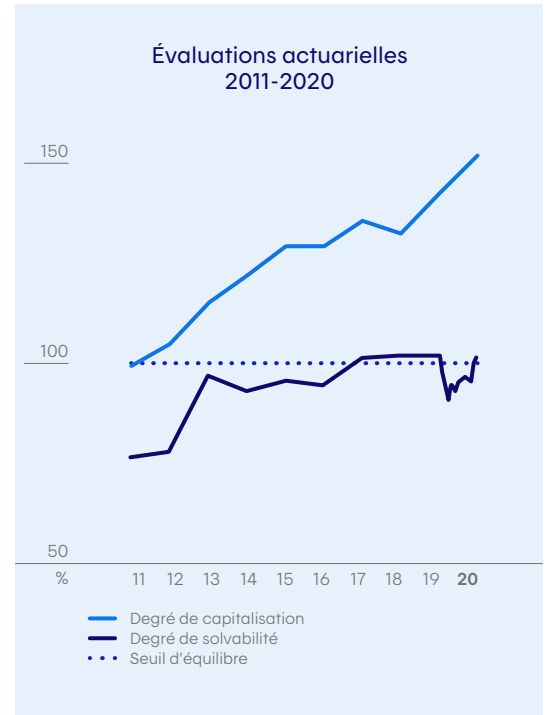
Situation financière au 31 décembre 2020

La dernière évaluation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2020. Elle a été approuvée par le Conseil d'administration le 14 mai 2021.

Évaluation de la capitalisation

L'évaluation de la capitalisation repose sur l'hypothèse de la continuité du Régime. Elle vise deux principaux objectifs :

- s'assurer que l'actif du Régime est suffisant pour couvrir la provision actuarielle, soit le montant nécessaire pour financer les prestations accumulées à la date de l'évaluation ;
- déterminer le taux des cotisations salariales et patronales qui s'appliqueront jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle.



Au 31 décembre 2020 :

- l'évaluation présente un surplus de capitalisation de 10 123 M\$;
- le degré de capitalisation, soit la valeur de l'actif divisée par la provision actuarielle, s'élève à 152,1 % ;
- le montant requis au titre de la provision de stabilisation correspond à 18,6 % de la valeur des engagements du Régime.

Selon la *Loi RCR*, l'Employeur doit verser des cotisations d'équilibre de stabilisation si le degré de capitalisation est inférieur au niveau visé de la provision de stabilisation moins 5 %. Étant donné que le degré de capitalisation (152,1 %) est supérieur à 113,6 %, soit le niveau visé de 118,6 % moins 5 %, aucune cotisation d'équilibre de stabilisation n'est exigée en 2021.

Autrement dit, le Régime est adéquatement capitalisé, c'est-à-dire que l'actif de la Caisse est amplement suffisant pour couvrir à la fois les engagements du Régime et le montant à verser au titre de la provision de stabilisation.

101,5 %

Degré de solvabilité

Évaluation de la solvabilité

L'évaluation de la solvabilité repose sur un scénario hypothétique de terminaison du Régime à la date d'évaluation. Elle permet notamment :

- d'encadrer l'utilisation de tout excédent d'actif (surplus) de la Caisse pour financer des cotisations d'exercice ;
- de déterminer si la Caisse peut acquitter en entier la valeur de tous les droits que les participants ont acquis en vertu du Régime.

Au 31 décembre 2020 :

- l'évaluation présente un surplus de solvabilité de 438 M\$;
- le degré de solvabilité s'établit à 101,5 %.

En raison de la pandémie, Retraite Québec a mis en place des mesures d'assouplissement temporaires visant à préserver la santé financière des régimes complémentaires de retraite. Ces mesures comprennent notamment la mise à jour mensuelle du degré de solvabilité, qui sert à déterminer dans quelle proportion les transferts et remboursements peuvent être acquittés. Au 31 mars, le degré de solvabilité du Régime était à son plus bas niveau, soit à 90,8 %. Toutefois, les bons rendements des neuf derniers mois de 2020 ont permis de rehausser ce ratio.

Le graphique à la page 24 présente l'évolution des degrés de capitalisation et de solvabilité du Régime au cours des dix dernières années par rapport au seuil d'équilibre. Le degré de capitalisation s'est maintenu au-dessus de ce seuil depuis 2011, ce qui reflète la bonne santé financière du Régime. Le degré de solvabilité s'est pour sa part amélioré au fil des ans et a franchi le seuil d'équilibre en 2017, pour la première fois depuis la crise financière de 2008.

Cotisations de 2021

Les cotisations versées par les participants actifs et par l'Employeur doivent être suffisantes pour couvrir la cotisation d'exercice établie par la dernière évaluation actuarielle.

Conformément à la *Loi RCR*, la cotisation d'exercice de 2021 est fixée à 24,7 % de la masse salariale admissible, soit 20,8 % au titre de la valeur des engagements de l'exercice et 3,9 % au titre de la cotisation d'exercice de stabilisation. Par ailleurs, selon les dispositions du *Règlement numéro 770 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec* (le «*Règlement n° 770*»), la cotisation des participants actifs s'établit à 10,35 % pour 2021. Celle de l'Employeur représente donc 14,35 % de la masse salariale admissible.

D'après l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2020, les cotisations exigibles de l'Employeur pour l'exercice 2021 sont estimées à 269 M\$.

Règles de cotisation – 2020-2021

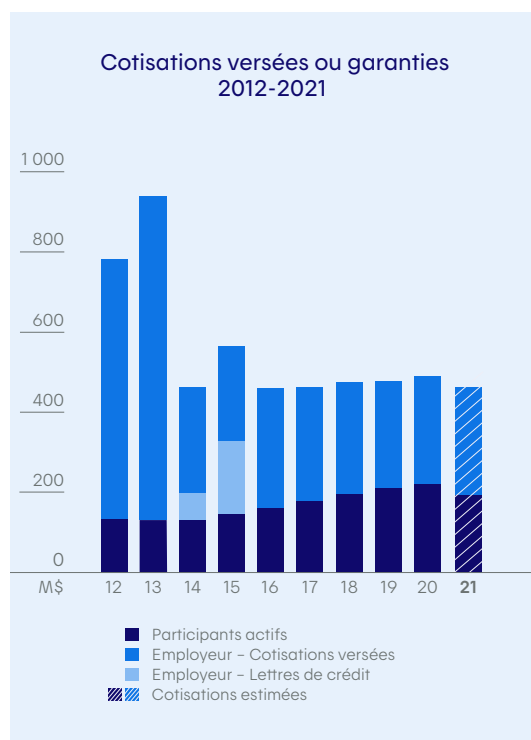
	% de la masse salariale admissible		M\$	
	2021	2020	2021 ^a	2020
Participants actifs (avant rachats et transferts)	10,35	11,75	195	217
Employeur				
Cotisations régulières ^b	14,35	13,05	269	242
Cotisations supplémentaires ^c	-	1,30	-	24
Cotisations pour permettre le paiement de la totalité des prestations forfaitaires ^d	-	-	-	2
Total des cotisations de l'Employeur	14,35	14,35	269	268

a) Estimations établies d'après la masse salariale au 31 décembre 2020.

b) Depuis 2021, ces cotisations correspondent à la cotisation d'exercice moins la cotisation des participants. Auparavant, elles correspondaient à 50 % de la cotisation d'exercice de l'année précédente.

c) Avant 2021, ces cotisations comprenaient la part de la cotisation d'exercice de stabilisation non financée par les cotisations régulières.

d) Cotisations supplémentaires versées par l'Employeur pour acquitter la totalité des prestations forfaitaires acquises en un versement unique.



Lettres de crédit

Avant 2016, la *Loi RCR* obligeait l'Employeur à financer le déficit de solvabilité du Régime. Pour s'acquitter de ses obligations à l'égard des exercices 2014 et 2015, Hydro-Québec a fourni des lettres de crédit émises par la Banque Scotia, d'un montant global de 251 M\$. Ces lettres garantissent le paiement par la banque des engagements de l'Employeur, jusqu'à concurrence de ce montant. Elles seront prorogées d'année en année, sans modification, tant que l'Employeur n'aura pas transmis d'avis de non-renouvellement à l'émetteur du fait qu'il ne sera plus tenu de verser au Régime le montant des cotisations garanties.

Clause banquier

La clause banquier est un mécanisme prévu par la *Loi RCR* selon lequel l'Employeur peut récupérer, à certaines conditions, les cotisations supplémentaires et d'équilibre qu'il a versées à la Caisse par le passé pour financer un déficit.

Concrètement, la *Loi RCR* permet à l'Employeur de récupérer la totalité ou une partie d'un excédent d'actif dès que :

- le degré de capitalisation de la Caisse excède la provision de stabilisation majorée de 5 % ;
- le degré de solvabilité dépasse 105 %.

Selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2020, le degré de capitalisation de la Caisse répond au critère fixé (152,1 % > 123,6 %), mais non pas le degré de solvabilité (101,5 % < 105 %). Ainsi, aucun excédent d'actif ne peut être récupéré en 2021.

Dès qu'un surplus suffisant sera déclaré, les cotisations cumulées dans la banque pourront être remises à l'Employeur sous forme d'une réduction des cotisations patronales et, à certaines conditions, les cotisations des participants actifs pourront être réduites de 0,5 % ou de 1 % (1,35 % à compter de 2023).

Les cotisations cumulées au titre de la clause banquier portent intérêt au taux de rendement de la Caisse. Au 31 décembre 2020, elles s'élevaient à 7 811 M\$.

Toutefois, en vertu de la *Loi RCR*, l'Employeur peut demander que les sommes ainsi comptabilisées soient réduites d'un montant qu'il indique. Conformément aux lettres d'entente signées avec tous les syndicats, les cotisations cumulées au titre de la clause banquier ont été réduites du montant des intérêts crédités en 2020, soit 743 M\$. Par conséquent, le solde de ces cotisations s'établissait à 7 068 M\$ en date du 31 décembre 2020, tout comme à la fin de l'exercice précédent.

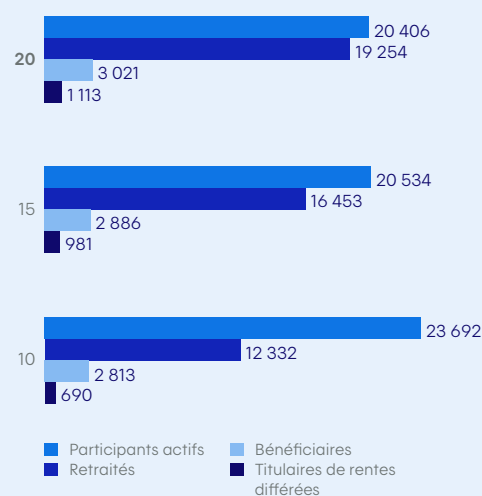
2020 en chiffres	
Participants	43 794
Adhésions au Régime	1 192
Départs à la retraite	794
Cessations d'emploi	
<i>Transferts de valeur</i>	154
<i>Rentes différées</i>	95
Transferts de valeur – Titulaires de rentes différées	44
Décès	
<i>Rentes éteintes et transferts ou remboursements de valeur ou de cotisations</i>	299
<i>Rentes versées au conjoint ou aux enfants admissibles</i>	220
Rachats de périodes de non-participation	240
Demandes de renseignements	9 827
Relevés annuels	41 595

Le Comité de retraite a confié à la direction principale – Financement, trésorerie et caisse de retraite, et plus particulièrement à l'équipe Administration du Régime de retraite, le mandat d'offrir des services personnalisés à tous les participants du Régime. Leur clientèle comprend les participants actifs (employés), les retraités et les bénéficiaires (collectivement, les « prestataires ») ainsi que les titulaires de rentes différées, soit un total de 43 794 personnes au 31 décembre 2020.

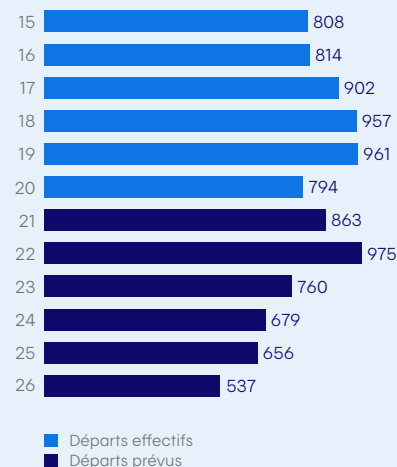
Principales responsabilités de l'équipe Administration du Régime de retraite

- Administrer le Régime conformément aux lois et règlements applicables.
- Traiter les demandes des participants et effectuer les calculs afférents :
 - prestations (départ à la retraite, cessation d'emploi, décès, partage des droits);
 - rachat de périodes de non-participation par suite d'absences temporaires non rémunérées ou d'ententes de transfert.
- Présenter les résultats des calculs afférents aux rentes et aux valeurs de rente au Comité de retraite pour approbation.
- Indexer annuellement les rentes.
- Produire les relevés annuels des droits en vertu du Régime et les transmettre aux participants.

Évolution du nombre de participants 2010, 2015, 2020



Évolution du nombre de départs à la retraite 2015-2026



Source pour les départs prévus :
Groupe – Talents, culture et évolution, Hydro-Québec

- Recueillir et maintenir les données de participation et en faire le contrôle afin d'en assurer l'exactitude.
- Assurer la communication avec les participants et répondre à leurs questions.

Au printemps 2020, par suite de l'instauration des mesures de confinement par les gouvernements et de l'essor du télétravail, l'équipe Administration du Régime de retraite a rapidement mis en place une infrastructure informatique qui lui permettrait de traiter plus efficacement les dossiers, car auparavant, les communications avec les participants se faisaient surtout par la poste. Ainsi, elle a ajouté une section intitulée « Votre dossier » dans le [site www.rrhq.ca](http://www.rrhq.ca) pour que les participants aient notamment accès aux derniers relevés annuels, aux bulletins de rente et de paie, aux relevés fiscaux ainsi qu'aux calculs de prestations effectués au moment d'un départ à la retraite, d'une cessation d'emploi, d'un partage de droits ou d'une demande de rachat. Les prestataires ont aussi été appelés à indiquer, pour chacun des documents disponibles, s'ils souhaitent dorénavant consulter l'information en ligne. Cette initiative réduit les frais d'administration, favorise le développement durable et diminue la consommation de papier, source de préoccupation pour plusieurs.

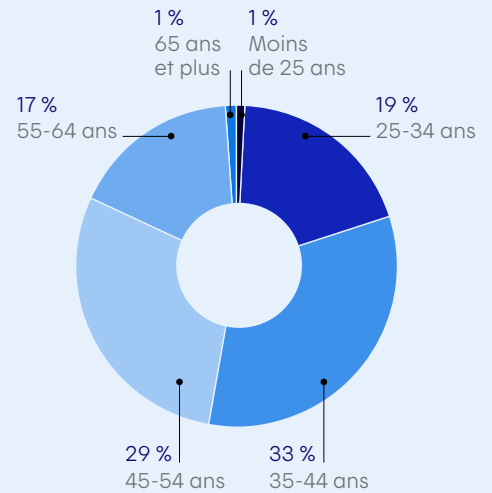
Profil des participants

Au 31 décembre 2020, le Régime comptait 20 406 participants actifs et 19 254 retraités.

- 47 % des participants actifs étaient âgés de plus de 45 ans.
- 37 % des retraités avaient moins de 65 ans.

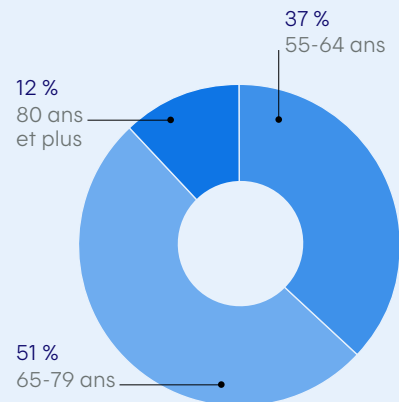
Répartition des participants actifs par groupes d'âge

20 406 participants actifs



Répartition des retraités par groupes d'âge

19 254 retraités



Choix des nouveaux retraités

En 2020, 805 participants actifs admissibles à une rente ont quitté l'entreprise. De ce nombre :

- 766, ou 95 %, ont opté pour le versement d'une rente périodique ;
- 39, ou 5 %, ont opté pour le paiement de la valeur de leur rente.

Aux 766 participants actifs qui ont opté pour le versement d'une rente périodique s'ajoutent 28 titulaires de rentes différées qui ont demandé de recevoir leur rente à partir de 2020. De ces 794 personnes :

- 62 % ont choisi de garantir le montant intégral de leur rente à leur conjoint ou à leurs ayants cause s'ils décèdent au cours des dix premières années de leur retraite ;
- 76 % des personnes âgées de moins de 65 ans ont décidé d'augmenter leur rente jusqu'à 60 ou 65 ans, en contrepartie d'une diminution de leur rente viagère par la suite.

Déclaration du prestataire

Dans une optique de saine gouvernance, et au terme d'une analyse de risque, l'équipe Administration du Régime de retraite a vérifié en 2020 la conformité du versement des rentes à un groupe témoin de prestataires, comme elle le fait tous les deux ans. À cet effet, l'équipe a transmis à 4 569 prestataires un formulaire intitulé *Déclaration du prestataire*. Chaque prestataire ou son mandataire était tenu de remplir ce formulaire dans un délai prescrit, en présence d'un témoin autorisé (pharmacien ou médecin, par exemple) qui devait confirmer l'identité du prestataire.

De nombreux prestataires ont éprouvé de la difficulté à obtenir une confirmation d'identité auprès d'un témoin autorisé en raison des mesures sanitaires, dont la distanciation physique. Par conséquent, tous les prestataires visés ont été informés, en mars, du fait que le délai accordé pour remplir la déclaration avait été prolongé. En juillet, constatant que la situation ne s'améliorait pas, le Comité de retraite a exceptionnellement soumis une demande d'attestation auprès du Directeur de l'état civil à l'égard des prestataires (29 %) qui n'avaient pas encore retourné le formulaire dûment rempli.

La démarche globale a permis :

- de vérifier la conformité du versement des rentes aux prestataires ;
- de mettre à jour la liste des mandataires et d'obtenir le mandat d'inaptitude homologué ou la procuration de certains prestataires ;
- de vérifier les coordonnées des prestataires, de les mettre à jour au besoin et de compléter leur dossier en y ajoutant des renseignements comme le nom et les coordonnées d'une personne-ressource.

Nouveau règlement

La fin de l'année 2020 a été marquée par l'adoption, par décret du gouvernement du Québec, du *Règlement n° 770*.

L'équipe Administration du Régime de retraite a avisé tous les participants du Régime de l'entrée en vigueur du nouveau règlement le 21 décembre 2020 ainsi que des principales modifications apportées au Régime. De plus, elle a mis à jour le sommaire des dispositions du Régime, de même que le site intranet afférent et le [site](http://www.rrhq.ca) www.rrhq.ca. Elle a par ailleurs ajusté les règles de calcul des prestations et a pris toutes les autres mesures nécessaires pour pouvoir appliquer les nouvelles modalités dès leur entrée en vigueur.

Enfin, le 15 janvier 2021, le *Règlement n° 770* a été transmis aux autorités gouvernementales pour enregistrement.

Outil de calcul estimatif de la rente de retraite

L'outil de calcul de la rente de retraite a été lancé le 24 novembre 2020. Tous les participants actifs peuvent maintenant obtenir en tout temps une estimation de leur rente, en suivant trois étapes simples.

L'outil :

- est accessible sur le [site](http://www.rrhq.ca) www.rrhq.ca, dans la section « Votre dossier » ;
- tient compte des dispositions du *Règlement n° 770* et des données mises à jour après chaque période de paie ;
- présente les options de rente offertes aux participants, selon leur situation maritale, sauf en ce qui concerne la valeur actuarielle ;
- permet aux participants de faire autant de calculs qu'ils le souhaitent.

Au cours des deux premières semaines suivant le lancement, plus de 6 000 calculs ont été produits. C'est dire à quel point cet outil était attendu !

Assemblée annuelle virtuelle

Le 15 octobre 2020 a eu lieu la première assemblée virtuelle des participants et des bénéficiaires du Régime. Cette assemblée a porté sur la situation financière du Régime au 31 décembre 2019 ainsi que sur son administration. On a également procédé à l'élection de nouveaux membres au Comité de retraite.

Un nombre record de participants ont assisté à cette assemblée, soit quatre fois plus que d'habitude. Un sondage réalisé par la suite a révélé que :

- 67 % des répondants participaient pour une première fois à cette rencontre annuelle ;
- 95 % des répondants n'ont éprouvé aucun problème technique, que ce soit pour se brancher ou pour voter ;
- 97 % des répondants sont en faveur ou très en faveur de la reconduction de ce mode de diffusion ;
- 98 % des répondants sont satisfaits ou très satisfaits du déroulement de l'événement et pensent assister aux prochaines assemblées.

L'investissement responsable revêt une importance particulière pour la Caisse. L'approche préconisée est fondée sur les principes de bonne conduite mis de l'avant par l'Organisation des Nations Unies en 2006. Ces principes encouragent les investisseurs institutionnels à jouer un rôle actif en tant qu'actionnaires, à tenir compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance – communément appelés les « facteurs ESG » – dans leurs politiques et pratiques d'actionariat et à demander aux entités dans lesquelles ils investissent de faire preuve d'une transparence accrue à l'égard de ces enjeux. Les gestionnaires de portefeuille sont également appelés à prendre en considération les facteurs ESG dans leurs décisions d'investissement.

La Caisse a formellement défini ses orientations en matière d'investissement responsable en se dotant d'une politique à cet égard, qui est intégrée à la Politique de placement. Cette politique est inspirée des six Principes pour l'investissement responsable (les « PRI ») établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels sous le parrainage du secrétaire général des Nations Unies :

1. Prendre en compte les facteurs ESG dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement.
2. Être des actionnaires actifs et intégrer les facteurs ESG aux politiques et pratiques en matière d'actionariat.
3. Inciter les sociétés dans lesquelles des investissements sont faits à faire preuve de transparence concernant les facteurs ESG.
4. Encourager l'adoption et l'application des PRI par les gestionnaires d'actifs.
5. Coopérer pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des PRI.
6. Rendre compte des activités et des progrès réalisés dans l'application des PRI.

Bien que la Caisse se soit engagée à mettre en œuvre l'ensemble de ces principes, elle concentre ses efforts sur :

- l'intégration des facteurs ESG au processus d'analyse et de décision en matière d'investissement ;
- l'engagement actionnarial, qui se traduit notamment par l'exercice des droits de vote et par l'établissement et la poursuite d'un dialogue continu avec les entreprises dans lesquelles elle investit.

Intégration des facteurs ESG

La Caisse demande à ses gestionnaires internes et externes d'actifs traditionnels d'intégrer les facteurs ESG à leur processus d'investissement. Cela consiste notamment à tenir compte des risques directs et indirects à long terme qui y sont associés dans la sélection des investissements.

En ce qui concerne les gestionnaires externes, la Caisse s'attend à ce qu'ils adoptent une approche favorable à l'égard de l'investissement responsable, qu'ils signent une déclaration d'engagement envers les PRI et qu'ils rendent compte périodiquement de leur approche et de leurs pratiques à cet égard.

Au 31 décembre 2020, tous les gestionnaires externes de portefeuilles d'actions et d'obligations de la Caisse, de même que 38 % des gestionnaires de placements alternatifs et de placements privés, avaient signé une déclaration d'engagement.

Engagement actionnarial

L'engagement actionnarial consiste, pour un investisseur, à faire entendre sa voix en tant que détenteur d'actions des sociétés dans lesquelles il investit, afin d'exercer une influence positive sur les entreprises émettrices en ce qui a trait aux facteurs ESG, d'atténuer les risques afférents, le cas échéant, et de favoriser une prise de décision responsable par rapport aux occasions d'affaires qui se présentent. Cet engagement se traduit entre autres par l'exercice des droits de vote.

Exercice des droits de vote

La Caisse a mis en place une politique sur l'exercice des droits de vote qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gestion et sur une reddition de comptes transparente de la part des sociétés quant à la manière dont elles s'acquittent de leurs responsabilités au chapitre des facteurs ESG. Cette politique est accessible sur le site Web du Régime.

Dialogue

L'engagement actionnarial passe aussi par le maintien d'un dialogue continu avec les sociétés dans lesquelles la Caisse investit.

À cet effet, la Caisse a confié à une entreprise spécialisée le mandat de choisir un certain nombre de sociétés en fonction de leur performance au titre des facteurs ESG ainsi que des risques et des occasions d'affaires connexes. En poursuivant des échanges avec celles-ci, elle vise à les sensibiliser à ses attentes et à leur proposer des mesures concrètes pour améliorer leur bilan sur les plans de l'environnement, du comportement social et de la gouvernance.

En 2020, par l'entremise de ce partenaire spécialisé en engagement actionnarial, la Caisse a entamé un dialogue avec 37 sociétés, dans le cadre duquel 15 facteurs ESG ont été abordés. Les principaux enjeux discutés étaient liés au climat (68 % des sociétés) ainsi qu'aux droits humains et à la gestion des employés (62 % des sociétés). L'impact de cette démarche s'est déjà fait sentir, car le dialogue a progressé de manière tangible avec 84 % des sociétés interpellées, et au moins un objectif ESG a été atteint par la moitié d'entre elles. Au total, 92 objectifs ESG sont ainsi en voie de réalisation et 32 ont été atteints.

Signalons enfin que la Caisse est signataire des PRI depuis 2019 et qu'à ce titre, elle a effectué sa reddition de comptes annuelle sur les mesures qu'elle a prises pour mettre les principes en application. Cette reddition de comptes atteste qu'en 2020, elle a répondu aux exigences attendues d'un signataire des PRI.

L'ensemble de ces initiatives confirme que la Caisse oriente désormais sa stratégie d'investissement dans une perspective de performance élargie. Cette perspective lui permet d'évaluer ses investissements au regard de leur incidence globale sur la société, tout en continuant de s'acquitter pleinement de ses responsabilités fiduciaires.

Aux participants du Régime de retraite d'Hydro-Québec

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime de retraite d'Hydro-Québec (le « Régime de retraite »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime de retraite au 31 décembre 2020, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime de retraite conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction d'Hydro-Québec, Hydro-Québec agissant à titre de fiduciaire de la caisse de retraite, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime de retraite à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime de retraite ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime de retraite.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime de retraite;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime de retraite à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime de retraite à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

/s/ Marc-Antoine Daoust, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint

/s/ Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

/s/ KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.²

Montréal, Québec
Le 26 mars 2021

1. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A118785

2. FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique n° A110618

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre 2020, avec chiffres correspondants de 2019 En millions de dollars canadiens	Notes	2020	2019
Actif			
Placements	3	29 377	27 245
Cotisations à recevoir des participants		7	5
Cotisations à recevoir de l'employeur		9	7
Autres débiteurs		10	4
		29 403	27 261
Passif			
Passifs liés aux placements	3	50	59
Autres créditeurs		44	39
		94	98
Actif net disponible pour le service des prestations		29 309	27 163
Obligations au titre des prestations de retraite	11	31 941	28 948
Déficit		(2 632)	(1 785)
Engagements	14		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil d'administration d'Hydro-Québec,
Hydro-Québec agissant à titre de fiduciaire de la caisse de retraite,

/s/ Geneviève Brouillette
Présidente du Comité d'audit

/s/ Jacinthe Côté
Présidente du Conseil d'administration

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2020, avec chiffres correspondants de 2019 En millions de dollars canadiens	Notes	2020	2019
Variations attribuables aux activités de placement			
Revenu de placement	6		
Intérêts et dividendes		968	1 029
Gains nets sur placements		1 983	2 121
		2 951	3 150
Frais de gestion des placements	7	(142)	(112)
		2 809	3 038
Variations attribuables aux activités de retraite			
Cotisations et transferts	8		
Participants		222	212
Employeur		268	266
		490	478
Prestations versées, remboursements et transferts	9	(1 142)	(1 076)
Frais d'administration du Régime de retraite	10	(11)	(11)
		(663)	(609)
Augmentation de l'actif net		2 146	2 429
Actif net au début de l'exercice		27 163	24 734
Actif net à la fin de l'exercice		29 309	27 163

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Exercice terminé le 31 décembre 2020, avec chiffres correspondants de 2019 En millions de dollars canadiens	Notes	2020	2019
Obligations au début de l'exercice		28 948	25 111
Prestations constituées durant l'exercice		832	643
Intérêts cumulés sur les prestations constituées		848	906
Prestations versées, remboursements et transferts	9	(1 142)	(1 076)
Changements apportés aux hypothèses actuarielles		2 818	3 262
Autres (gains) pertes actuariels		(363)	102
Obligations à la fin de l'exercice	11	31 941	28 948

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Exercice terminé le 31 décembre 2020

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Note 1 Description du Régime

La présente description du Régime de retraite d'Hydro-Québec (le « Régime ») constitue un résumé. Pour une description complète des dispositions applicables, il faut se reporter au *Règlement numéro 770 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec* (le « *Règlement n° 770* »), entré en vigueur le 21 décembre 2020, qui remplace le *Règlement numéro 749 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec* (le « *Règlement n° 749* ») (collectivement, les « Règlements »). Les modifications introduites par le *Règlement n° 770* font suite aux ententes intervenues en 2018 et en 2020 avec tous les syndicats représentant les employés d'Hydro-Québec.

GÉNÉRALITÉS

Hydro-Québec (l'« Employeur »), société d'État du Québec, offre à l'ensemble de ses employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière.

Aux termes de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5), la gestion de l'actif du Régime, qui constitue un patrimoine fiduciaire désigné sous le nom de Caisse de retraite d'Hydro-Québec (la « Caisse »), est confiée à Hydro-Québec, agissant à titre de fiduciaire de la Caisse (le « Fiduciaire »).

Le Régime est enregistré auprès de Retraite Québec conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* du Québec (RLRQ, c. R-15.1) (la « *Loi RCR* »). Il constitue un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (L.R.C. (1985), c. 1) et, à ce titre, il est exonéré de l'impôt sur le revenu au Québec et au Canada.

POLITIQUE DE CAPITALISATION

En vertu des Règlements, les participants et l'Employeur doivent financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime et les exigences de la loi. La valeur des prestations constituées est établie au moyen d'une évaluation actuarielle.

Le rapport d'évaluation actuarielle du Régime précise le montant que l'Employeur doit verser à la Caisse. Celui-ci est tenu de verser les cotisations nécessaires pour couvrir la partie de la cotisation d'exercice qui n'est pas financée par les cotisations salariales ou par un surplus suffisant établi par évaluation actuarielle. Il doit également verser ou garantir les sommes requises pour combler la totalité ou une partie du déficit actuariel établi selon l'approche de capitalisation, le cas échéant, jusqu'à concurrence du total des cotisations d'équilibre exigibles pour l'exercice courant. La période maximale permise pour l'amortissement d'un tel déficit actuariel diminue progressivement de quatorze ans en 2017 à dix ans en 2021.

En vertu du *Règlement n° 749*, le montant remboursé ou transféré de la valeur des droits acquis par un participant ne pouvait être versé en totalité si le degré de solvabilité du Régime était inférieur à 100 %, sauf avis contraire de l'Employeur. Ce dernier avait toujours fait le choix de verser à la Caisse une somme équivalant aux montants qui ne pouvaient être acquittés en vertu de cette disposition, de manière à permettre le versement de la totalité des prestations forfaitaires acquises par le participant ou le bénéficiaire concerné au moment de la cessation de service. Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement n° 770*, le montant remboursé ou transféré de la valeur des droits fait l'objet d'un versement unique et est calculé au prorata du degré de solvabilité du Régime, jusqu'à concurrence de 100 %.

Conformément aux Règlements et à la *Loi RCR*, les cotisations patronales supplémentaires pour service courant versées avant le 1^{er} janvier 2014, les prestations forfaitaires pour droits acquis versées avant le 1^{er} janvier 2016 ainsi que toutes les cotisations d'équilibre versées sont accumulées et portent intérêt au taux de rendement de la Caisse. Depuis 2018, la *Loi RCR* permet à l'Employeur de réduire les sommes ainsi accumulées, en partie ou en totalité.

Par ailleurs, dès qu'un surplus suffisant sera déclaré, les cotisations accumulées seront remises à l'Employeur sous forme d'une réduction des cotisations patronales régulières et, à certaines conditions, les cotisations salariales régulières des participants pourront être réduites de 0,5 % ou de 1,0 %.

Le 20 novembre 2019, le gouvernement du Québec a entériné un règlement d'application modifiant le *Règlement sur les régimes complémentaires de retraite* (RLRQ, c. R-15.1, r. 6). Le nouveau règlement donnait suite aux mesures prévues dans la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* (L.Q. 2015, c. 29) et modifiait le calcul de la provision de stabilisation ainsi que du plafond des droits exigibles. Il est entré en vigueur le 31 décembre 2019, mais l'application des nouvelles modalités a seulement débuté en 2020.

Le 25 novembre 2020, le gouvernement du Québec a entériné un autre règlement d'application modifiant le *Règlement sur les régimes complémentaires de retraite*. Ce nouveau règlement concerne les mesures destinées à atténuer les conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie. Il prévoit l'utilisation d'un degré de solvabilité établi mensuellement, par les actuaires, pour tous les acquittements des droits des participants effectués entre le 17 avril 2020 et le 31 décembre 2020.

COTISATIONS SALARIALES ET PATRONALES RÉGULIÈRES

Le 1^{er} janvier 2014, une formule de partage 50-50 de la cotisation d'exercice du Régime a été instaurée entre les participants et l'Employeur moyennant la majoration progressive des cotisations salariales régulières. Les modalités prescrites par les Règlements sont présentées dans le tableau ci-après :

Années	Cotisations salariales régulières		Cotisations patronales régulières ^a
		Maximum annuel fixé	
2019-2020	50 % de la cotisation d'exercice, sous réserve du maximum annuel fixé	0,50 % du salaire admissible de plus que l'année précédente	50 % de la cotisation d'exercice
2021		10,35 % du salaire admissible	
2022		10,85 % du salaire admissible	
2023		Aucun maximum	
2024		0,50 % du salaire admissible de plus que l'année précédente	
2025		0,50 % du salaire admissible de plus que l'année précédente moins 0,25 %	
2026 et années suivantes		0,50 % du salaire admissible de plus que l'année précédente	

a) Tant que les cotisations salariales régulières seront inférieures à 50 % de la cotisation d'exercice, l'Employeur versera également la cotisation requise pour combler tout écart entre la cotisation d'exercice et la somme des cotisations salariales et patronales régulières.

Le tableau ci-après présente les cotisations salariales et patronales régulières établies selon la formule progressive de partage de la cotisation d'exercice :

% du salaire admissible	Cotisations salariales régulières	Cotisations patronales régulières ^a
2019	11,25	13,20
2020	11,75	13,05

a) Le taux applicable est établi d'après l'évaluation actuarielle de l'avant-dernier exercice précédant la date des états financiers. Pour l'exercice 2020, il a donc été déterminé selon l'évaluation en date de décembre 2018.

ÂGE DE LA RETRAITE

L'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans. Cependant, selon certaines modalités, le participant peut, dès l'âge de 55 ans, recevoir une rente, réduite ou non.

PRESTATIONS DE RETRAITE

Les prestations de retraite sont établies en fonction d'un crédit de rente annuel de 2,25 % acquis pendant les années de participation et d'une moyenne des cinq meilleures années de salaire admissible, sauf exception prévue dans les Règlements. En plus du salaire de base, le salaire admissible comprend, en totalité ou en partie, certains montants forfaitaires versés en vertu des régimes d'intéressement et de gestion du rendement. À compter du 65^e anniversaire de naissance du participant, les prestations servies sont réduites d'un montant fixé conformément aux Règlements.

Des rentes de raccordement, payables jusqu'à l'âge de 60 et de 65 ans, sont versées aux participants qui quittent Hydro-Québec avant l'âge normal de la retraite. En vertu des Règlements, elles sont calculées en fonction du nombre d'années de participation au Régime antérieures au 14 décembre 2015 et du salaire moyen des cinq meilleures années, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles, au sens de la *Loi sur le régime de rentes du Québec* (RLRQ, c. R-9), des cinq années précédant la date du départ à la retraite.

Les prestations relatives aux années de participation postérieures à 1991 sont assujetties aux limites prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les prestations de retraite sont indexées en janvier de chaque année en fonction de l'indice des rentes, établi à partir de l'Indice des prix à la consommation au 31 octobre de l'année précédente. Si l'indice des rentes est inférieur ou égal à 2 %, les prestations sont pleinement indexées. S'il est supérieur à 2 %, les prestations sont partiellement indexées, selon une formule qui tient compte de cet indice.

Au moment de son départ à la retraite, le participant peut choisir des protections additionnelles qui s'appliqueront après son décès.

PRESTATIONS DE DÉCÈS

En cas de décès, des prestations peuvent être payables au conjoint, aux enfants admissibles ou aux ayants cause. Il peut s'agir d'une rente, d'un remboursement ou d'un transfert de la valeur d'une rente, ou encore d'un remboursement ou d'un transfert des cotisations salariales, selon le cas.

PRESTATIONS EN CAS DE CESSATION DE SERVICE

Si le participant a moins de 55 ans au moment de sa cessation de service, il a droit soit à une prestation forfaitaire correspondant à la valeur actualisée de la rente décrite ci-dessus, soit à une rente différée dont le versement peut débuter dès qu'il atteint l'âge de 55 ans ou, au plus tard, l'âge de 65 ans.

Si le participant a 55 ans ou plus, il peut également choisir de percevoir une rente à compter du premier jour du mois suivant sa cessation de service.

RACHAT DE PÉRIODES DE NON-PARTICIPATION

Les Règlements permettent aux participants de racheter divers congés non rémunérés ou partiellement rémunérés.

ENTENTES DE TRANSFERT

Aux termes des Règlements, l'Employeur peut conclure une entente avec un autre employeur qui offre un régime de retraite afin de faciliter les mutations réciproques de leurs employés. Les sommes reçues en vertu de ces ententes servent à reconnaître aux participants concernés des années de participation au Régime.

FRAIS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION

Conformément aux Règlements, les frais engagés par Hydro-Québec pour la gestion des placements de la Caisse à titre de Fiduciaire et pour l'administration du Régime sont imputés à la Caisse.

Note 2 Principales méthodes comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers du Régime sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et sont basés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Ils présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte et indépendante de son promoteur, Hydro-Québec, et de ses participants. Toutefois, ils ne rendent pas compte des besoins de financement du Régime. Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ont été approuvés par résolution du Conseil d'administration d'Hydro-Québec, agissant au nom du Fiduciaire, le 26 mars 2021.

Le Régime applique les exigences du chapitre 4600, « Régimes de retraite », de la Partie IV du *Manuel de CPA Canada*. Il se conforme également aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») en ce qui a trait à la présentation générale de l'information financière ainsi qu'aux méthodes comptables applicables aux postes qui ne concernent pas le portefeuille de placements ou les obligations au titre des prestations de retraite.

MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Les états financiers du Régime sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour préparer les états financiers du Régime, le Fiduciaire doit réaliser des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Les estimations les plus significatives concernent l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite ainsi que la détermination de la juste valeur des placements immobiliers et des placements privés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La pandémie de COVID-19, annoncée le 11 mars 2020 par l'Organisation mondiale de la santé, a perturbé l'économie mondiale, ce qui a entraîné une grande incertitude et une volatilité accrue sur les marchés financiers en 2020, de même qu'un ralentissement notable des affaires. Les gouvernements et les banques centrales ont réagi en prenant d'importantes mesures monétaires afin de tenter de stabiliser les conditions économiques.

Bien que le Fiduciaire ait établi la juste valeur des placements et des passifs liés aux placements en fonction de l'information et des données disponibles à la date des présents états financiers, la situation suscite davantage d'incertitude à l'égard des hypothèses utilisées, notamment pour les placements qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs.

Les incertitudes quant à la durée, la gravité et l'ampleur de la pandémie, l'efficacité des initiatives gouvernementales et l'ensemble des répercussions économiques qui en découleront, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des placements et des passifs liés aux placements. L'évolution de la situation dans les différents secteurs de l'économie demeure incertaine et ne peut être prédite à l'heure actuelle.

PLACEMENTS

Les placements et les passifs liés aux placements sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire au moment du transfert des risques et avantages importants inhérents à la propriété. Ils sont inscrits à la juste valeur, qui représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur des placements et des passifs liés aux placements est établie selon les prix cotés sur les marchés actifs. Lorsqu'il n'existe pas de prix coté, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation fondées sur des données d'entrée observables et non observables, telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, le ratio cours/bénéfice ou le prix de marché observable pour des placements semblables. Les méthodes d'évaluation par catégorie de placements sont décrites à la note 3, Placements.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés liés à la gestion des fluctuations des taux d'intérêt, de change et de marché.

Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive sont présentés dans le poste Placements, alors que ceux dont la juste valeur est négative sont présentés dans le poste Passifs liés aux placements.

MONTANTS À RECEVOIR ET À PAYER SUR LES TRANSACTIONS EN COURS

Les montants à recevoir et à payer sur les transactions en cours sont liés aux transactions conclues par la Caisse mais non encore réglées.

OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite ont été établies d'après l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2020 produite par le cabinet d'actuaire Aon aux fins de la comptabilisation des coûts de retraite de l'Employeur. Elles ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, à partir des hypothèses les plus probables établies par l'Employeur à l'égard des événements futurs. La prochaine évaluation sera établie au 31 décembre 2021.

REVENU DE PLACEMENT

Les intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Quant aux dividendes, ils sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés au moment de la vente des placements et sont calculés selon le coût moyen des actifs. Les gains et les pertes non réalisés résultent de la variation de la juste valeur des placements détenus à la fin de l'exercice. Les coûts de transaction sont comptabilisés au moment où ils sont engagés et sont inclus dans les gains nets ou les pertes nettes sur placements.

Les revenus des placements immobiliers et des placements privés sont présentés après déduction des frais de gestion liés à ces placements.

FRAIS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION

Les frais de gestion et d'administration sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés. Ils sont présentés distinctement dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, à l'exception des frais de gestion des placements immobiliers et des placements privés, qui sont présentés en diminution du revenu généré par ces placements.

CONVERSION DES DEVICES

La juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux cours de clôture à la fin de l'exercice ou aux taux à terme, dans le cas des dérivés sur devises. Les revenus et charges associés à ces actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et les pertes réalisés et non réalisés provenant de ces conversions sont inclus dans les gains nets ou les pertes nettes sur placements.

COTISATIONS ET TRANSFERTS

Les cotisations salariales régulières ainsi que les cotisations patronales régulières, supplémentaires et d'équilibre sont constatées selon la comptabilité d'exercice. Les sommes perçues en vertu d'ententes de transfert sont comptabilisées à la date où elles sont reçues.

PRESTATIONS VERSÉES, REMBOURSEMENTS ET TRANSFERTS

Les sommes versées à titre de prestations à des retraités ou bénéficiaires, les remboursements à d'anciens participants et les sommes transférées à d'autres régimes sont comptabilisés au moment du versement.

Note 3 Placements

Le tableau ci-après présente la juste valeur des placements et des passifs liés aux placements selon la nature du titre, sans égard aux dérivés qui pourraient y être associés :

	2020	2019
Titres à revenu fixe		
Encaisse	1 392	170
Placements à court terme	36	1 375
Obligations		
Obligations gouvernementales	4 409	3 862
Obligations d'entreprise	1 143	1 175
Obligations à rendement réel	908	933
Fonds négociés en Bourse	558	696
Fonds communs	695	648
	9 141	8 859
Actions cotées		
Canadiennes	2 931	2 857
Étrangères	9 803	8 322
	12 734	11 179
Placements alternatifs		
Placements immobiliers		
Au Canada ^{a, b}	2 426	2 429
À l'étranger	1 013	785
	3 439	3 214
Placements privés	1 408	1 079
	4 847	4 293
Fonds de couverture	2 530	2 786
	29 252	27 117
Actifs liés aux placements		
Montants à recevoir sur les transactions en cours	5	1
Intérêts et dividendes à recevoir	49	51
Garanties versées en vertu d'annexes de soutien au crédit (note 4)	5	13
Dérivés (note 5)	66	63
	125	128
Placements	29 377	27 245
Passifs liés aux placements		
Montants à payer sur les transactions en cours	(3)	(14)
Garanties reçues en vertu d'annexes de soutien au crédit (note 4)	(19)	(14)
Dérivés (note 5)	(28)	(31)
	(50)	(59)
Placements nets	29 327	27 186

a) Déduction faite de la juste valeur des emprunts hypothécaires, qui totalisait 295 M\$ au 31 décembre 2020 (309 M\$ au 31 décembre 2019).

b) Y compris des prêts hypothécaires commerciaux d'une juste valeur de 2 M\$ au 31 décembre 2020 (38 M\$ au 31 décembre 2019).

MÉTHODES D'ÉVALUATION DES PLACEMENTS

La juste valeur des différentes catégories de placements est établie comme suit :

Placements à court terme

Les placements à court terme (ex. : bons du Trésor, certificats de dépôt et acceptations bancaires) sont évalués en fonction des flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché, sauf si leur échéance est de très courte durée. Dans ce cas, ils sont présentés au coût, qui se rapproche de la juste valeur.

Obligations

Les obligations sont évaluées selon les cours de clôture observés sur les marchés obligataires actifs. Les fonds communs sont évalués en fonction de la juste valeur des actifs qui les composent. Dans les cas où les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur des obligations et des fonds communs est évaluée en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets, qui est déterminée selon le rendement actuel du marché. Les obligations comprennent des fonds d'investissement publics constitués d'obligations, dont la juste valeur est établie selon les cours de clôture sur les marchés boursiers.

Actions cotées

Les actions de sociétés cotées sont évaluées selon les cours de clôture observés sur les principales Bourses, lesquelles représentent le marché actif. Les fonds communs d'actions sont évalués en fonction de la juste valeur des actifs qui les composent.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont composés principalement d'immeubles situés au Canada, de participations dans des fonds immobiliers au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie ainsi que de prêts hypothécaires. Les immeubles situés au Canada sont détenus, en totalité ou en partenariat, par l'entremise de filiales ou de sociétés en commandite par lesquelles la Caisse exerce un contrôle ou une influence notable sur les principales décisions prises à l'égard de la gestion de l'actif, notamment en vertu des conventions de copropriété. Les placements immobiliers sont présentés à la juste valeur et ne sont pas consolidés. Au 31 décembre 2020, la Caisse détenait dix-huit filiales en propriété exclusive et trois sociétés en commandite.

La juste valeur des placements immobiliers est établie comme suit :

- Les immeubles et les hypothèques afférentes, le cas échéant, sont évalués à la juste valeur, établie annuellement au moyen de méthodes d'évaluation conformes aux normes en vigueur sur le marché et selon les meilleures estimations de cabinets d'évaluateurs indépendants reconnus par une association professionnelle. Le Fiduciaire s'assure qu'un cabinet n'évalue pas la même propriété plus de trois années consécutives.
- En ce qui a trait aux participations dans des fonds privés, la juste valeur des immeubles détenus est établie annuellement par des évaluateurs indépendants, sauf s'il s'agit d'immeubles en développement, qui sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé de ces deux montants. Dans le cas des participations dans des fonds immobiliers publics, elles sont évaluées à la juste valeur établie aux cours de clôture sur les marchés boursiers.
- Les prêts hypothécaires commerciaux sont évalués en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets, déterminée selon le rendement actuel du marché.

La principale méthode utilisée par les évaluateurs indépendants pour déterminer la juste valeur des placements immobiliers est l'actualisation des flux monétaires futurs. Cette méthode s'appuie sur des données observables et non observables, notamment les flux monétaires futurs et le taux d'actualisation. D'autres méthodes, telles que la capitalisation du revenu net normalisé et la comparaison avec le prix de vente de propriétés similaires, sont également utilisées. Le Fiduciaire s'assure que les faits, hypothèses et estimations utilisés par les évaluateurs tiennent compte des données de marché observables disponibles ainsi que des activités et des conditions économiques liées aux placements.

De plus, le Fiduciaire effectue une revue pour s'assurer qu'aucun événement susceptible d'altérer ces évaluations de façon importante n'est survenu entre la date de chacune des évaluations et la fin de l'exercice.

Placements privés

Les placements privés regroupent des participations dans des fonds primaires et secondaires de titres à revenu fixe et d'actions de sociétés privées établies en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ils sont évalués à la valeur nette fournie par les gestionnaires des fonds et ajustée pour tenir compte des événements importants survenus et connus entre la date de l'évaluation et la fin de l'exercice.

Les gestionnaires de fonds établissent la valeur nette selon des méthodes d'évaluation reconnues sur le marché. Ces méthodes comprennent notamment l'actualisation des flux monétaires futurs ainsi que le recours à des données comme les multiples de capitalisation des bénéficiaires ou le prix d'opérations comparables récentes. L'accès de la Caisse aux informations sur les placements individuels sous-jacents aux fonds est restreint. Cependant, les états financiers annuels de ces fonds sont audités par des cabinets d'auditeurs externes reconnus.

Fonds de couverture

Les fonds de couverture ségrégués sont évalués en fonction de la juste valeur des actifs qui les composent. Les autres fonds de couverture sont évalués à la valeur de l'actif net fournie par les gestionnaires des fonds. Les états financiers annuels de ces fonds sont audités par des cabinets d'auditeurs externes reconnus.

Dérivés

Les dérivés comprennent des contrats à terme et des options cotés en Bourse ou hors Bourse ainsi que des swaps. Les dérivés cotés en Bourse sont évalués en fonction des cours de clôture sur les marchés boursiers. Les dérivés hors Bourse sont évalués, selon le cas, à partir des cours de clôture sur les marchés des sous-jacents ou en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessous, en fonction du plus bas niveau de données d'entrée importantes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur.

Niveau 1: cours du marché non ajustés d'instruments identiques, sur des marchés actifs, à la date d'évaluation;

Niveau 2: données d'entrée importantes observables directement ou indirectement;

Niveau 3: données d'entrée importantes non observables, déterminées à l'aide des meilleures informations disponibles quant aux hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer les prix.

Ce classement est établi au moment de l'évaluation initiale de l'instrument financier et est revu à chaque date d'évaluation subséquente.

Le tableau ci-après présente la juste valeur des placements et des passifs liés aux placements, classés par niveaux:

	2020				2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse	1 392	-	-	1 392	170	-	-	170
Placements à court terme	-	36	-	36	-	1 375	-	1 375
Obligations	558	7 155	-	7 713	696	6 618	-	7 314
Actions cotées	12 734	-	-	12 734	11 179	-	-	11 179
Placements immobiliers	164	2	3 273	3 439	-	38	3 176	3 214
Placements privés	-	-	1 408	1 408	-	-	1 079	1 079
Fonds de couverture	490	2 040	-	2 530	505	2 281	-	2 786
Placements	15 338	9 233	4 681	29 252	12 550	10 312	4 255	27 117
Actifs liés aux placements	27	98	-	125	34	94	-	128
	15 365	9 331	4 681	29 377	12 584	10 406	4 255	27 245
Passifs liés aux placements	(31)	(19)	-	(50)	(24)	(35)	-	(59)
Placements nets	15 334	9 312	4 681	29 327	12 560	10 371	4 255	27 186

Le tableau ci-après présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des placements classés au niveau 3:

	2020			2019		
	Placements immobiliers	Placements privés	Total	Placements immobiliers	Placements privés	Total
Solde au début de l'exercice	3 176	1 079	4 255	3 303	826	4 129
Acquisitions	347	397	744	327	382	709
Cessions	(134)	(145)	(279)	(440)	(149)	(589)
Gains nets réalisés	3	2	5	127	3	130
(Pertes nettes) gains nets non réalisés	(119)	75	(44)	(141)	17	(124)
	97	329	426	(127)	253	126
Solde à la fin de l'exercice	3 273	1 408	4 681	3 176	1 079	4 255

Analyse de sensibilité de la juste valeur

Les modèles d'évaluation des placements classés au niveau 3 reposent sur des hypothèses et des estimations. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, il pourrait être raisonnable d'utiliser d'autres hypothèses qui conduiraient à des justes valeurs différentes.

Une hypothèse importante dans le calcul de la juste valeur des placements directs en biens immobiliers, qui s'élevait à 2 107 M\$ au 31 décembre 2020 (2 184 M\$ au 31 décembre 2019), est le taux de capitalisation. Le tableau ci-après illustre la sensibilité de la juste valeur de l'actif à une variation des taux de capitalisation de plus ou moins 0,25 %:

	2020		2019	
	Variation du taux de capitalisation	Incidence sur la juste valeur de l'actif	Variation du taux de capitalisation	Incidence sur la juste valeur de l'actif
Incidence sur la juste valeur des placements immobiliers directs	0,25	129	0,25	130

En ce qui concerne les fonds privés, les hypothèses sous-jacentes aux modèles d'évaluation ne sont pas communiquées aux détenteurs de parts. Par conséquent, le Fiduciaire ne peut procéder à une analyse de sensibilité pour ces placements.

GESTION DES RISQUES

Le Fiduciaire gère les placements et les risques associés à leur détention conformément à la Politique de gestion des placements de la caisse de retraite d'Hydro-Québec (la « Politique de placement »), qui est approuvée annuellement par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec. Ces risques comprennent des risques de marché, de crédit et de liquidité. La Politique de placement prévoit la diversification des titres du portefeuille de référence en vue de maximiser le rendement attendu selon un intervalle de risque acceptable qui tient compte de la volatilité du surplus ou du déficit du Régime. Des encadrements complémentaires définissent le processus d'autorisation pour chaque type de transaction et établissent les règles applicables à la gestion active des différents portefeuilles ainsi qu'à la gestion du risque de crédit.

Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations des prix du marché attribuables à des facteurs propres au titre ou à son émetteur, ou à des facteurs touchant le marché. Il peut prendre la forme d'un risque de change, d'un risque de taux d'intérêt ou d'un risque de prix. La grande majorité des placements est exposée à une forme ou à une autre de ces risques, mais à des degrés différents selon le type de placement. Le risque de marché est géré par la diversification des actifs et par l'utilisation de différentes stratégies de gestion des placements qui comprennent l'utilisation de dérivés.

Le tableau ci-après présente la répartition des placements entre les différents marchés et catégories d'actifs du portefeuille de la Caisse, telle qu'elle est établie par la Politique de placement en vigueur. Les montants indiqués correspondent à la juste valeur des placements détenus et tiennent compte, le cas échéant, de l'effet des dérivés utilisés notamment pour créer une exposition à la catégorie d'actifs.

	2020	2019
Titres à revenu fixe		
Encaisse et placements à court terme	2 279	472
Obligations nominales canadiennes	5 331	6 195
Obligations à rendement réel	2 430	2 034
Obligations nominales étrangères	426	438
Obligations de pays émergents	1 109	1 230
Placements privés	86	19
Actions		
Marché canadien		
Grande capitalisation	2 407	2 836
Petite capitalisation	234	207
Placements privés	18	19
Marché américain		
Grande capitalisation ^{a)}	1 129	1 620
Petite capitalisation	125	-
Secteur des technologies	20	23
Placements privés	494	391
Marché international ^{b)}		
Grande capitalisation	2 698	2 931
Petite capitalisation	674	538
Placements privés	120	87
Marché mondial ^{b)}		
Grande capitalisation	2 317	2 145
Placements privés	585	540
Marchés de pays émergents		
Grande capitalisation	3 202	2 224
Placements privés	68	3
Placements alternatifs		
Placements immobiliers		
Placements directs ^{c)}	2 107	2 184
Fonds privés canadiens	319	245
Fonds privés internationaux	849	785
Placements en Bourse	263	-
Placements privés dans des fonds opportunistes ^{d)}	37	20
Placements nets	29 327	27 186

a) Les fonds de couverture faisant l'objet d'une stratégie de superposition de contrats à terme sur des actions américaines de grande capitalisation sont intégrés à cette catégorie d'actifs.

b) Le marché international comprend les marchés d'Europe, d'Asie et d'Océanie. Le marché mondial comprend ces mêmes marchés, auxquels s'ajoute principalement le marché des États-Unis.

c) Les placements immobiliers directs comprennent des prêts hypothécaires commerciaux d'une juste valeur de 2 M\$ au 31 décembre 2020 (38 M\$ au 31 décembre 2019).

d) Fonds d'investissement dans des marchés non traditionnels qui offrent la possibilité d'obtenir des primes de rendement plus élevées.

Risque de change

Le risque de change découle des placements de la Caisse libellés en monnaies autres que le dollar canadien. Les fluctuations du dollar canadien par rapport aux devises ont une incidence sur la juste valeur des placements visés. Des dérivés sont utilisés à des fins de gestion dynamique de l'exposition au risque de change.

Le tableau ci-après présente la répartition de la juste valeur des placements de la Caisse par monnaies, compte tenu de l'effet des dérivés :

	2020		2019	
	Juste valeur	%	Juste valeur	%
Dollars canadiens	18 354	63	19 373	71
Dollars américains	8 033	27	4 873	18
Livres sterling	460	2	408	2
Yens japonais	414	1	409	2
Euros	345	1	676	2
Autres monnaies	1 721	6	1 447	5
	29 327	100	27 186	100

Au 31 décembre 2020, si le taux de change (\$ CA/1 \$ US) avait varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, la valeur des placements de la Caisse libellés en dollars américains aurait été supérieure ou inférieure de 402 M\$ (244 M\$ au 31 décembre 2019).

Risque de taux d'intérêt

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence inverse sur la juste valeur de l'actif et du passif du Régime. La sensibilité de la valeur de l'actif aux fluctuations des taux d'intérêt dépend principalement de la composition des échéances des titres à revenu fixe détenus dans le portefeuille obligataire. Cette sensibilité compense en partie celle de la valeur du passif, qui dépend de la durée des obligations au titre des prestations de retraite.

Pour atténuer l'incidence du risque de taux d'intérêt sur les actifs du Régime, la Politique de placement fixe des limites en ce qui concerne la durée du portefeuille obligataire. Des dérivés sont utilisés pour modifier la sensibilité de la valeur du portefeuille obligataire aux fluctuations des taux d'intérêt.

Les tableaux ci-après présentent la répartition des échéances des titres à revenu fixe détenus dans le portefeuille de la Caisse :

Échéance	2020			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Placements à court terme	36	-	-	36
Obligations				
Obligations gouvernementales	71	771	3 567	4 409
Obligations d'entreprise	28	479	636	1 143
Obligations à rendement réel	-	-	908	908
Fonds négociés en Bourse	-	-	558	558
Fonds communs	-	8	687	695
	135	1 258	6 356	7 749

Échéance	2019			Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Placements à court terme	1 375	-	-	1 375
Obligations				
Obligations gouvernementales	130	757	2 975	3 862
Obligations d'entreprise	31	751	393	1 175
Obligations à rendement réel	-	-	933	933
Fonds négociés en Bourse	-	-	696	696
Fonds communs	-	-	648	648
	1 536	1 508	5 645	8 689

Au 31 décembre 2020, si les taux d'intérêt avaient augmenté de 1 %, la juste valeur des placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, y compris les instruments dérivés, aurait diminué de 13,8 % ou 1 107 M\$ (9,5 % ou 863 M\$ au 31 décembre 2019). Toutefois, cette diminution aurait été entièrement compensée par la baisse de la valeur des obligations au titre des prestations de retraite. De fait, l'incidence d'une variation de taux d'intérêt sur les obligations au titre des prestations de retraite est plus importante que l'incidence d'une telle variation sur l'actif du Régime.

Risque de prix

Le risque de prix désigne le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison d'une variation des cours du marché liée à d'autres facteurs que les variations de taux de change ou de taux d'intérêt. Ce risque est essentiellement induit par les placements en actions détenus dans le portefeuille de la Caisse.

Pour assurer une gestion adéquate de l'exposition au risque de prix, la Politique de placement prévoit la répartition des actifs de la Caisse entre diverses catégories (titres à revenu fixe, actions, placements alternatifs) selon des limites autorisées. Les catégories d'actions se subdivisent en sous-catégories selon les marchés (marché canadien, marché américain, marché international, marché mondial et marchés de pays émergents).

Pour la plupart des catégories d'actifs, la Politique de placement définit un ou plusieurs indices de référence, généralement reconnus sur les marchés. Elle fixe également une limite quant à l'écart de pondération de chaque catégorie d'actifs par rapport au portefeuille de référence.

À l'exception des placements privés, la composition des catégories d'actions reproduit dans une large mesure celle de leurs indices de référence. Ainsi, au 31 décembre 2020, si les indices boursiers avaient varié de 5 %, la juste valeur des placements aurait diminué ou augmenté dans une proportion similaire, évaluée à 661 M\$ (650 M\$ au 31 décembre 2019).

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie ne puisse pas respecter ses obligations contractuelles. L'exposition maximale au risque de crédit liée aux obligations et placements à court terme correspond à la juste valeur, alors que pour les dérivés, elle correspond à la juste valeur des contrats à valeur positive. Le risque de crédit est géré conformément à la Politique de placement et aux encadrements complémentaires.

Pour atténuer le risque de crédit, le Fiduciaire traite avec des contreparties reconnues ou des agents de compensation dont la quasi-totalité a une notation de crédit égale ou supérieure à A. Des limites de concentration sont également fixées pour l'ensemble du portefeuille, ce qui assure un seuil minimal de diversification et restreint l'exposition à l'égard d'une contrepartie ou d'une catégorie de contreparties.

Des conventions-cadres prescrites par l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA ») sont également signées avec les contreparties aux transactions de dérivés hors Bourse. Dans certains cas, ces conventions autorisent la compensation lorsque certaines conditions sont respectées. Plusieurs d'entre elles comportent une annexe de soutien au crédit (*Credit Support Annex* ou « CSA ») qui permet d'atténuer le risque de crédit au moyen d'échanges de garanties en espèces ou en titres servant à couvrir les fluctuations de la juste valeur des dérivés.

Au 31 décembre 2020, la plus importante concentration de crédit était celle des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec, dont la juste valeur s'élevait à 1 365 M\$, ou 4,7 % des placements. Au 31 décembre 2019, les titres du gouvernement de l'Ontario représentaient la plus importante concentration avec une valeur de 1 234 M\$, ou 4,5 % des placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie de manière rapide et économique.

Les principaux passifs du Régime arrivent à échéance à moins d'un an, à l'exception des obligations au titre des prestations de retraite.

La détention d'encaisse et de titres liquides du marché monétaire, composés de placements à court terme et d'obligations émises par des institutions financières et entités gouvernementales dont l'échéance maximale est de cinq ans, permet de réduire le risque de liquidité. Au 31 décembre 2020, ceux-ci représentaient 8,1 % de la juste valeur totale des placements (8,7 % au 31 décembre 2019). Par ailleurs, le Fiduciaire négocie une grande partie des titres du portefeuille sur des marchés liquides. Ces titres peuvent ainsi être convertis en trésorerie rapidement.

Note 4 Titres donnés et reçus en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Caisse donne et reçoit des garanties en titres ou en espèces dans le cadre des transactions de dérivés et de prêts de titres. Puisque la Caisse conserve la quasi-totalité des risques et avantages afférents à la propriété des actifs transférés, elle continue de comptabiliser l'actif financier et constate dans les résultats les revenus liés à cet actif.

Au 31 décembre 2020, la Caisse avait déposé en garantie auprès d'agents de compensation des placements d'une juste valeur de 542 M\$ (413 M\$ au 31 décembre 2019) pour répondre aux exigences des marchés au jour le jour, selon les modalités en vigueur des dérivés en Bourse.

Elle avait également versé 5 M\$ et reçu 19 M\$ à titre de garanties en vertu des ententes CSA (respectivement 13 M\$ et 14 M\$ au 31 décembre 2019). Dans le tableau des placements selon la nature du titre à la note 3, ces montants sont présentés dans le poste Actifs liés aux placements ou Passifs liés aux placements, selon le cas.

Enfin, la Caisse avait prêté des titres d'une juste valeur de 1 409 M\$ (1 567 M\$ au 31 décembre 2019) en contrepartie desquels elle avait reçu des garanties, en titres et en espèces, d'une juste valeur de 1 471 M\$ (1 628 M\$ au 31 décembre 2019).

Note 5 Dérivés

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction de l'évolution de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. Ces contrats ne requièrent pas d'investissement initial ou en requièrent très peu et sont réglés à une date future. Ils sont négociés en Bourse ou hors Bourse.

La Politique de placement permet l'utilisation de dérivés pour gérer efficacement l'actif de la Caisse. Le Fiduciaire peut avoir recours à des dérivés notamment pour modifier la répartition des actifs ou la durée du portefeuille obligataire, créer une exposition en superposition à une catégorie d'actifs, gérer le risque d'exposition aux devises ou à l'inflation et, dans le cas de certains portefeuilles d'arbitrage, profiter d'occasions sur les marchés.

Le montant nominal des dérivés correspond au montant convenu contractuellement avec les contreparties et servant de référence pour déterminer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant permet d'établir le rendement obtenu des contrats et la juste valeur de ces derniers en fonction des variations de taux ou de prix. Il est présenté en valeur absolue et ne reflète pas le montant des flux de trésorerie futurs engagés ni la juste valeur des dérivés. Par conséquent, il n'indique pas l'exposition de la Caisse aux risques de marché, de crédit et de liquidité. Les types de dérivés détenus par la Caisse sont les suivants :

CONTRATS À TERME

Les contrats à terme sont des engagements fermes à prendre livraison d'une devise ou d'un instrument financier ou à livrer une devise ou un instrument financier à un prix déterminé et à une échéance établie d'avance. Ils peuvent porter sur des taux de change, des indices boursiers, des obligations ou des produits de base.

OPTIONS

Les options sont des engagements qui confèrent au détenteur un droit, et non une obligation, de prendre livraison d'un instrument financier ou de livrer un instrument financier au prix stipulé, à une date donnée ou dans un délai déterminé.

SWAPS

Les swaps conclus par la Caisse prennent la forme d'engagements en vertu desquels sont échangés des flux d'intérêt à taux fixe contre des flux d'intérêt à taux variable ou contre un rendement basé sur l'évolution de certains indices boursiers.

Le tableau ci-après présente le montant nominal et la juste valeur des différentes catégories de dérivés détenus par la Caisse au 31 décembre :

	2020			2019		
	Montant nominal	Juste valeur ^{a, b}		Montant nominal	Juste valeur ^{a, b}	
		Actif	Passif		Actif	Passif
Dérivés sur taux d'intérêt						
Contrats à terme						
Cotés en Bourse	3 619	-	-	12 726	-	-
Hors Bourse	4 905	42	(9)	3 785	15	(16)
Options vendues cotées en Bourse	173	-	-	1 178	-	(2)
Options achetées cotées en Bourse	175	1	-	-	-	-
Swaps	114	6	-	404	4	(4)
Dérivés sur actions						
Contrats à terme cotés en Bourse	2 481	-	-	1 817	-	-
Options vendues cotées en Bourse	884	-	(12)	757	-	(6)
Dérivés sur devises						
Contrats à terme						
Cotés en Bourse	-	-	-	13	-	-
Hors Bourse	1 509	17	(7)	2 857	44	(1)
Options vendues hors Bourse	16	-	-	225	-	-
Options achetées hors Bourse	16	-	-	29	-	-
Dérivés sur produits de base						
Options vendues cotées en Bourse	-	-	-	182	-	(2)
		66	(28)		63	(31)

a) Les instruments financiers dérivés qui sont négociés en Bourse et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation satisfont aux critères de compensation et sont présentés à la valeur nette.

b) Les instruments financiers dérivés qui sont négociés hors Bourse, en vertu de conventions-cadres prescrites par l'ISDA, font l'objet de compensation et sont présentés à la valeur nette uniquement si les conventions-cadres afférentes prévoient un droit exécutoire de compensation et si le règlement des positions s'effectue sur la base du montant net.

La majorité des dérivés en cours au 31 décembre 2020 arriveront à échéance en 2021.

Note 6 Revenu de placement

Le tableau ci-après présente le revenu de placement de la Caisse selon la nature du titre, sans égard aux dérivés.

	2020			2019		
	Intérêts et dividendes	Gains nets (pertes nettes) sur placements ^{a, b}	Total	Intérêts et dividendes	Gains nets (pertes nettes) sur placements ^{a, b}	Total
Titres à revenu fixe	227	402	629	221	299	520
Actions cotées	475	1 183	1 658	456	1 502	1 958
Placements alternatifs	219	63	282	295	5	300
Fonds de couverture	45	(181)	(136)	56	94	150
Dérivés	2	516	518	1	221	222
	968	1 983	2 951	1 029	2 121	3 150

a) Après déduction des coûts de transaction de 10 M\$ (7 M\$ en 2019).

b) Y compris les gains nets réalisés, qui ont totalisé 865 M\$ (685 M\$ en 2019).

Le tableau ci-après présente le revenu de placement selon les différents marchés et catégories d'actifs du portefeuille de la Caisse, tel qu'il a été défini par la Politique de placement en vigueur. Les gains nets ou pertes nettes sur placements découlant de dérivés ont été attribués à la catégorie d'actifs visée par la stratégie de placement.

	2020	2019
Titres à revenu fixe^{a, b}	1 349	690
Actions^{a, b}		
Marché canadien	165	526
Marché américain	266	439
Marché international	275	542
Marché mondial	308	389
Marchés de pays émergents	532	294
Placements alternatifs		
Placements immobiliers	73	285
Placements privés dans des fonds opportunistes	3	(1)
Autres dérivés liés à des stratégies en superposition^a	(20)	(14)
	2 951	3 150

a) Après déduction des coûts de transaction de 10 M\$ (7 M\$ en 2019).

b) Les titres à revenu fixe et les actions comprennent des revenus de placements privés de respectivement 70 M\$ et 150 M\$ (1 M\$ et 59 M\$ en 2019).

Note 7 Frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements comprennent notamment les honoraires de gestion externe des placements, les frais de gestion interne et les honoraires de garde de valeurs, pour un montant global de 136 M\$ (107 M\$ en 2019). À ce montant s'ajoutent les frais liés au contrôle, à la gestion des risques et au règlement des activités de placement, pour un total de 6 M\$ (5 M\$ en 2019).

Note 8 Cotisations et transferts

	2020	2019
Participants		
Cotisations régulières	217	200
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	3	10
Cotisations de rachat	2	2
	222	212
Employeur		
Cotisations régulières	242	237
Cotisations supplémentaires		
Service courant	24	29
Prestations forfaitaires pour droits acquis	2	-
	268	266
	490	478

Un rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019, produit aux fins de l'établissement de la situation financière du Régime, a été déposé auprès de Retraite Québec en juillet 2020. Cette évaluation présente un surplus de capitalisation de 8 168 M\$ et un surplus de solvabilité de 574 M\$. Étant donné que le ratio de capitalisation, qui s'établissait à 142,4 %, était supérieur au ratio cible de 112,0 %, aucune cotisation d'équilibre de stabilisation n'a dû être versée en 2020. En ce qui concerne la cotisation d'exercice, elle a été établie à 26,1 % (26,1 % en 2019) des salaires admissibles.

Le rapport d'évaluation indique également que le cumul des cotisations patronales supplémentaires pour service courant versées avant le 1^{er} janvier 2014, des prestations forfaitaires pour droits acquis versées avant le 1^{er} janvier 2016 et des cotisations d'équilibre versées, qui portent intérêt au taux de rendement de la Caisse, totalisait 7 068 M\$ au 31 décembre 2019. Ce montant demeure le même que celui de l'exercice précédent étant donné que les intérêts de 873 M\$ constatés en 2019 ont été réduits en totalité par l'Employeur.

Des lettres de crédit émises par la Banque Scotia et totalisant 251 M\$ ont été renouvelées en 2020. Elles garantissent le paiement des engagements de l'Employeur à l'égard du Régime jusqu'à concurrence de ce montant. Les lettres seront prorogées automatiquement chaque année à la date d'échéance, sans modification, tant qu'aucun avis de non-renouvellement n'aura été transmis à l'émetteur ou que les cotisations garanties n'auront pas été versées au Régime par l'Employeur.

Note 9 Prestations versées, remboursements et transferts

	2020	2019
Prestations versées		
Retraite	989	951
Décès	64	62
	1 053	1 013
Remboursements et transferts		
Valeur de rachat		
Retraite ou départ	75	50
Décès	8	9
Cessions de droits entre conjoints	6	4
	89	63
	1 142	1 076

Note 10 Frais d'administration du Régime

Les frais d'administration du Régime comprennent le coût des services aux participants, pour un montant de 5 M\$ (5 M\$ en 2019), et le coût des services professionnels, pour un montant de 6 M\$ (6 M\$ en 2019). Les services professionnels comprennent notamment les services de comptabilité financière, les services de gestion financière et d'actuariat ainsi que les services d'audit.

Note 11 Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements relatifs aux obligations au titre des prestations de retraite reflètent les hypothèses les plus probables établies par l'Employeur et sont de nature démographique et économique. Les hypothèses de nature démographique portent notamment sur les taux de mortalité, de cessation d'emploi et de retraite. Quant aux principales hypothèses de nature économique, elles sont présentées dans le tableau ci-après :

%	2020	2019
Taux d'actualisation	2,57	3,13
Taux de croissance des salaires ^{a)}	3,35	3,27
Taux d'inflation	2,00	2,00

a) Ce taux tient compte de la progression salariale ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

Note 12 Capital

Le capital du Régime est constitué de l'actif net disponible pour le service des prestations. Au 31 décembre 2020, il s'élevait à 29 309 M\$ (27 163 M\$ au 31 décembre 2019). La gestion du capital du Régime vise à garantir la capitalisation intégrale à long terme des prestations de retraite, qui sont financées par les cotisations et par les revenus de placement. Cette gestion est encadrée par la *Loi RCR*, qui fixe les cotisations que l'Employeur doit verser pour financer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime.

Pour mesurer la santé financière à long terme du Régime et sa capacité à s'acquitter de la totalité des prestations acquises, un cabinet d'actuaire prépare une évaluation actuarielle de façon périodique. Cette évaluation détermine si l'Employeur doit verser des cotisations supplémentaires et d'équilibre. À ce jour, l'Employeur a toujours respecté ses obligations en matière de financement du Régime.

La Politique de placement approuvée par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec, agissant au nom du Fiduciaire, énonce les principes selon lesquels le Fiduciaire doit gérer les actifs de la Caisse dans le respect des exigences de placement de la *Loi RCR* et de la Politique de financement du Régime de retraite d'Hydro-Québec. Le Fiduciaire s'acquitte de ses responsabilités en matière de gestion des actifs conformément à ces exigences.

Note 13 Opérations entre parties liées

La Caisse effectue diverses opérations avec des parties liées. Celles-ci sont réalisées aux mêmes conditions que celles qui prévalent sur le marché pour les opérations avec des parties non liées et sont évaluées à la juste valeur.

Les placements de la Caisse comprennent des obligations émises par Hydro-Québec et par le gouvernement du Québec et ses organismes. La juste valeur de ces obligations correspondait respectivement à 733 M\$ et à 632 M\$ au 31 décembre 2020 (138 M\$ et 852 M\$ au 31 décembre 2019).

Par ailleurs, en 2020, le coût des services rendus par Hydro-Québec pour la gestion des placements de la Caisse a totalisé 14 M\$ (12 M\$ en 2019), alors que le coût des services rendus pour l'administration du Régime s'est élevé à 7 M\$ (8 M\$ en 2019).

Note 14 Engagements

Au 31 décembre 2020, la Caisse s'était engagée à souscrire des participations dans des fonds de placements privés et immobiliers pour un montant de 2 669 M\$ (2 385 M\$ au 31 décembre 2019). Le règlement de ces engagements se fera au cours des années conformément aux modalités prévues aux conventions.

Note 15 Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'état de la situation financière de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation de l'exercice courant. Ainsi, les actifs liés aux placements sont maintenant intégrés dans le poste Placements, alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés dans un poste distinct.

PLACEMENTS IMPORTANTS

Placements détenus par la Caisse et dont la juste valeur était supérieure à 50 M\$ au 31 décembre 2020

Titres à revenu fixe

	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal %	Juste valeur M\$
Obligations gouvernementales			
Émises ou garanties par la province de Québec	2021-2055	0,00-10,50	1 000
Émises ou garanties par la province de l'Ontario	2021-2051	3 mois CDOR ^a (+0,26) / 1,75-9,50	859
Émises et garanties par la province de la Colombie-Britannique	2027-2044	3,20-6,35	770
Émises et garanties par la province de l'Alberta	2027-2050	2,05-3,30	627
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada	2021-2051	0,50-5,75	557
Émises et garanties par la province de Terre-Neuve-et-Labrador	2027-2050	1,25-6,55	195
Émises et garanties par la province du Manitoba	2029-2045	3,25-6,30	147
Émises et garanties par la province de la Saskatchewan	2022-2046	2,75-9,60	60
Obligations d'entreprise			
Émises par Hydro One Inc.	2022-2048	0,71-7,35	74
Émises par 407 International Inc.	2022-2041	2,47-6,47	61
Émises par Bell Canada	2022-2031	1,65-7,85	57
Émises par la Banque HSBC	2022-2023	2,17-3,25	57
Émises par la Financière Sun Life Inc.	2021-2024	2,38-4,57	54
Émises par Telus Corporation	2022-2049	2,35-9,65	52
Obligations à rendement réel			
Émises et garanties par le gouvernement du Canada	2031-2050	(0,50 - 4,00) + IPC ^b	543
Émises et garanties par la province de Québec	2026-2036	(3,25 - 4,50) + IPC ^b	365
		Nombre d'actions M	Juste valeur M\$
Fonds négociés en Bourse			
iShares J.P. Morgan USD Emerging Markets Bond ETF		3,8	558
Fonds communs			
Fonds d'obligations de pays émergents (2 fonds)			551
Fonds d'obligations nominales américaines (1 fonds)			107

a) *Canadian Deposit Offered Rate*, soit le taux moyen des acceptations bancaires canadiennes.

b) Indice des prix à la consommation.

Actions cotées

	Nombre d'actions M	Juste valeur M\$
Canadiennes		
Fonds d'actions canadiennes à grande capitalisation (1 fonds)		577
Banque Royale du Canada	1,7	173
Shopify Inc.	0,1	158
Banque Toronto-Dominion	1,8	130
Brookfield Asset Management Inc.	1,9	98
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	0,2	79
Barrick Gold Corporation	2,2	64
Constellation Software Inc.	0,1	59
Étrangères		
Fonds d'actions des marchés de pays émergents (3 fonds)		1 530
Fonds d'actions internationales à grande capitalisation (1 fonds)		1 182
Fonds d'actions du marché mondial (1 fonds)		907
Fonds d'actions américaines du secteur des technologies (1 fonds)		820
Fonds d'actions américaines à grande capitalisation (1 fonds)		735
Fonds d'actions internationales à petite capitalisation (1 fonds)		232
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd.	1,7	170
Alibaba Group Holding Ltd.	0,3	100
Tencent Holdings Limited	1,0	93
Samsung Electronics Co., Ltd.	0,9	85
Keyence Corporation	0,1	66
Microsoft Corp.	0,2	51

Placements alternatifs

	Juste valeur M\$
PLACEMENTS IMMOBILIERS	
Placements directs au Canada	
Immeubles de bureaux	
141 Adelaide Street West, Toronto	
1138 Melville Street, Vancouver	
1981, avenue McGill College, Montréal	
50 Bay Street, Toronto	
550 Burrard Street, Vancouver	
2020, boulevard Robert-Bourassa, Montréal	
401 9th Avenue, Calgary	
600 Crowfoot NW, Calgary	
Parcs industriels	
Airport 407 Business Centre, Brampton	
Matheson/Kennedy, Mississauga	
Tilbury, Colombie-Britannique	
Halton Hills, Ontario	
Centres commerciaux	
Crowfoot Crossing, Calgary	
Lawson Heights, Saskatoon	
Quartier Dix30, Brossard	
Place Rosemère, Rosemère	
Immeuble résidentiel	
2700 Aquitaine Avenue, Mississauga	
Fonds privés canadiens (2 fonds)	168
Fonds privés internationaux (6 fonds)	458
PLACEMENTS PRIVÉS	
Fonds d'actions - Marché américain (5 fonds)	338
Fonds d'actions - Marché international (1 fonds)	79
Fonds d'actions - Marché mondial (4 fonds)	243

Fonds de couverture

	Juste valeur M\$
Fonds de couverture (13 fonds)	2 487

RÉTROSPECTIVE QUINQUENNALE

En millions de dollars canadiens	2020	2019	2018	2017	2016
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS					
Variations attribuables aux activités de placement					
Revenu de placement					
Intérêts et dividendes	968	1 029	821	889	645
Gains nets (pertes nettes) sur placements	1 983	2 121	(123)	1 533	641
	2 951	3 150	698	2 422	1 286
Frais de gestion des placements	(142)	(112)	(117)	(98)	(82)
	2 809	3 038	581	2 324	1 204
Variations attribuables aux activités de retraite					
Cotisations et transferts					
Participants	222	212	196	179	163
Employeur	268	266	279	283	298
Prestations versées, remboursements et transferts	(1 142)	(1 076)	(1 034)	(999)	(970)
Frais d'administration du Régime de retraite	(11)	(11)	(9)	(8)	(8)
	(663)	(609)	(568)	(545)	(517)
Augmentation de l'actif net	2 146	2 429	13	1 779	687
SITUATION FINANCIÈRE					
Actif					
Placements					
Titres à revenu fixe					
Encaisse et placements à court terme	1 428	1 545	1 751	543	374
Obligations					
Obligations gouvernementales	4 409	3 862	3 768	3 528	3 581
Obligations d'entreprise	1 143	1 175	1 470	1 630	1 825
Obligations à rendement réel	908	933	745	746	659
Fonds négociés en Bourse	558	696	242	1 076	1 038
Fonds communs	695	648	584	1 373	1 606
Actions cotées					
Canadiennes	2 931	2 857	2 303	2 547	2 358
Étrangères	9 803	8 322	7 135	8 006	6 771
Placements alternatifs					
Placements immobiliers					
Au Canada	2 426	2 429	2 630	2 450	2 284
À l'étranger	1 013	785	713	707	674
Placements privés	1 408	1 079	826	573	360
Fonds de couverture	2 530	2 786	2 573	1 373	1 421
	29 252	27 117	24 740	24 552	22 951
Actifs liés aux placements					
Montants à recevoir sur les transactions en cours	5	1	5	138	2
Intérêts et dividendes à recevoir	49	51	50	45	42
Garanties versées en vertu d'annexes de soutien au crédit	5	13	54	-	-
Dérivés	66	63	253	63	24
	125	128	362	246	68
Placements	29 377	27 245	25 102	24 798	23 019
Passifs liés aux placements					
Montants à payer sur les transactions en cours	(3)	(14)	(12)	(11)	(14)
Garanties reçues en vertu d'annexes de soutien au crédit	(19)	(14)	(19)	-	-
Dérivés	(28)	(31)	(325)	(48)	(53)
	(50)	(59)	(356)	(59)	(67)
Placements nets	29 327	27 186	24 746	24 739	22 952
Cotisations à recevoir	16	12	29	27	16
Autres débiteurs	10	4	4	3	4
	26	16	33	30	20
Passif					
Autres créditeurs	44	39	45	48	30
Actif net disponible pour le service des prestations	29 309	27 163	24 734	24 721	22 942
Obligations au titre des prestations de retraite	31 941	28 948	25 111	26 400	24 003
(Déficit)	(2 632)	(1 785)	(377)	(1 679)	(1 061)
RATIOS FINANCIERS					
Rendement de la Caisse (%)	11,1	12,9	2,8	10,7	5,9
Rendement du portefeuille de référence (%)	9,5	11,2	1,8	9,5	6,1

Note : Certaines données des exercices précédents ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

Ayants cause

Personnes qui auront droit à la succession d'un participant selon le testament de ce dernier ou selon toute autre disposition du *Code civil du Québec*.

Cotisation d'équilibre

Cotisation de l'Employeur requise pour combler tout déficit actuariel de solvabilité ou de capitalisation ainsi que pour financer la provision de stabilisation.

Cotisation d'exercice

Valeur des engagements du Régime relativement aux services reconnus aux participants actifs au cours d'une année, augmentée de la cotisation requise pour constituer la provision de stabilisation de l'exercice. La cotisation d'exercice est généralement exprimée en pourcentage de la masse salariale admissible.

Cotisations supplémentaires

Cotisations que l'Employeur verse en sus de ses cotisations régulières pour couvrir la cotisation d'exercice, déduction faite des cotisations salariales, et pour permettre l'acquittement de toutes les prestations forfaitaires acquises auxquelles les participants ont droit en vertu des dispositions du Régime.

Degré de capitalisation

Rapport entre la valeur actuarielle de l'actif et du passif du Régime, évalué selon l'hypothèse de la continuité de celui-ci.

Degré de solvabilité

Rapport entre la valeur actuarielle marchande de l'actif du Régime, augmentée de tout montant garanti par lettre de crédit et diminuée des frais de terminaison de celui-ci, et le passif établi en fonction du coût hypothétique de terminaison du Régime.

Synonyme : ratio de solvabilité.

Dérivé

Instrument financier dont la valeur fluctue en fonction du prix de l'actif sous-jacent. Un dérivé n'exige pas de décaissement initial (ou en exige très peu), et son règlement s'effectue à une date ultérieure.

Synonyme : instrument dérivé.

Exposition en superposition

Exposition à un marché financier moyennant l'utilisation de dérivés tels que des contrats à terme, sans injection de capital.

Fiduciaire

Personne physique ou morale chargée d'administrer des biens qui ne lui appartiennent pas.

Gestion active

Surpondération ou sous-pondération d'une catégorie d'actifs d'un portefeuille de façon à créer de la valeur ajoutée par rapport à un indice de référence.

Gestion passive

Mode de gestion qui vise à répliquer le plus fidèlement possible les performances d'un indice de référence. Pour chaque catégorie d'actifs de la Caisse, la Politique de placement définit un indice de référence qui est généralement reconnu sur les marchés.

Indice de référence

Indicateur financier qui correspond à la performance d'un ensemble de titres jugés représentatifs d'un secteur ou d'un marché.

Lettre de crédit irrévocable

Document émis par une institution financière et garantissant, dans l'éventualité de la terminaison du Régime, le paiement par l'Employeur, pour le compte de la Caisse, de la cotisation d'équilibre exigible pour amortir tout déficit actuariel de solvabilité établi selon l'évaluation actuarielle de fin d'année.

Médiane

Valeur centrale qui sépare un ensemble de valeurs en deux parties égales de telle manière qu'il existe autant d'observations qui lui sont supérieures qu'inférieures. Dans le cas des caisses de retraite canadiennes, par exemple, 50 % ont un rendement supérieur au rendement médian et 50 % ont un rendement inférieur.

Synonyme : rendement médian.

Obligation nominale

Obligation dont les intérêts sont établis sur un capital fixe qui est remboursé à l'échéance.

Obligation à rendement réel

Obligation dont les intérêts sont ajustés en fonction des variations de l'Indice des prix à la consommation pour tenir compte des effets de l'inflation.

Participant

Au sens du présent Rapport annuel, toute personne affiliée au Régime, qu'il s'agisse d'un participant actif (employé), d'un retraité, d'un bénéficiaire ou d'un titulaire de rente différée.

Pays émergents

Pays en développement ayant atteint un seuil d'activité économique relativement élevé, par opposition aux pays les moins développés. Les principaux pays compris dans cette catégorie sont le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine, également connus sous l'acronyme B.R.I.C.

Politique monétaire

Politique économique se traduisant par un ensemble de mesures (modification des taux d'intérêt ou de la quantité de monnaie en circulation) prises par la banque centrale d'un pays afin d'agir sur l'activité économique nationale à court et à moyen terme.

Prestation de raccordement

Supplément temporaire que le Régime offre jusqu'à ce que les rentes provenant des régimes publics soient versées.

Provision actuarielle

Passif du Régime, actualisé en fonction d'hypothèses et de méthodes différentes selon qu'il s'agit d'une évaluation sur base de capitalisation ou de solvabilité.

Provision de stabilisation

Provision que le Régime est tenu de constituer en vertu de la loi, en sus de sa pleine capitalisation, dans le but de pourvoir au financement des rentes futures acquises au titre des services passés et du service courant.

Taux de capitalisation

Ratio utilisé dans le secteur immobilier pour calculer le prix de vente d'un immeuble à partir du revenu net d'exploitation.

Taux directeur

Taux d'intérêt accordé par une banque centrale d'un pays aux banques commerciales pour le crédit à court terme.

Volatilité

Tendance d'un marché ou d'un titre à enregistrer des variations importantes rapidement.

Groupe - Direction financière
Direction principale -
Comptabilité générale et états financiers

Juin 2021

ISBN: 978-2-550-89319-6

2021G067F

